

PHS
p.02**POUVOIRS PUBLICS****La loi contre les dérives sectaires est effective ■ France**

■ La circulaire du 05 août 2024, cosignée par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et le garde des Sceaux et adressée aux préfets et aux procureurs, rappelle les principales dispositions de la loi n° 2024-420 du 10 mai 2024 visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires et l'accompagnement des victimes.

Groupes
p.14**SCIENTOLOGIE****Aux JO, les scientologues étaient à la fête ■ France**

■ Les associations qui luttent contre les dérives sectaires et aident les victimes avaient tiré la sonnette d'alarme, ... C'est donc sans surprise, pour elles, que l'Église de Scientologie a ouvert grand les portes de son siège, à deux pas du Stade de France...



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

Mouvances
p.21**ARTS DIVINATOIRES****« L'astrologie n'a rien d'anodin » ■ France**

■ Serge Bret-Morel a consacré quinze ans de sa vie à l'astrologie avant d'en devenir l'un des plus féroces critiques. Au fil de ses recherches, il a découvert que l'astrologie était non seulement scientifiquement infondée, mais aussi et surtout trompeuse et dangereuse...

SOMMAIRE**Phénomène sectaire**

p.02 ■ Pouvoirs publics

Groupes

p.04 ■ Anthroposophie

p.05 ■ Citoyens souverains

p.06 ■ Eglise Catholique

p.08 ■ Eglise International Bonne Nouvelle

p.09 ■ Eglise de l'Unification

p.10 ■ Fraternité Saint-Pie X

■ Gloriavale

p.11 ■ La Grande Mutation
■ Lev Tahor

p.12 ■ Ministry of God

p.13 ■ MISA

p.14 ■ Scientologie

p.16 ■ Témoins de Jéhovah

p.18 ■ Temple du Peuple

p.19 ■ The Saints

Mouvances

p.20 ■ Anabaptisme

■ Arts Divinatoires

p.22 ■ Chamanisme

p.23 ■ Créationnisme

■ Mouvance bouddhiste

p.24 ■ Mouvance hindouiste

p.26 ■ Mouvance maoïste

■ New Age

p.27 ■ PSNC

p.38 ■ Théories du complot

Thèmes connexes

p.20 ■ Réseaux sociaux

Phénomène sectaire

Pouvoirs publics

La loi contre les dérives sectaires est effective ■ France

■ La circulaire du 05 août 2024, cosignée par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et le garde des Sceaux et adressée aux préfets et aux procureurs, rappelle les principales dispositions de la loi n° 2024-420 du 10 mai 2024 visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires et l'accompagnement des victimes.

A lire : Bulletin officiel du 05.08.2024 : <https://www.justice.gouv.fr/documentation/bulletin-officiel/prevention-lutte-contre-derives-sectaires>

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : La loi pour mieux lutter contre les dérives sectaires définitivement adoptée : <https://www.unadfi.org/prevention/droit-et-institutions/legislation/france/la-loi-pour-mieux-lutter-contre-les-derives-sectaires-definitivement-adoptee/>

Nouveaux tours de vis contre les dérives sectaires ■ France

■ Ces derniers mois ont été marqués par de nouvelles dispositions dans la lutte contre les dérives sectaires, en particulier autour de la santé.

La loi du 10 mai 2024 « visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires et à améliorer l'accompagnement des victimes » comporte en effet un chapitre intitulé « Protéger la santé », où est créé le délit de « provocation à abandonner ou à s'abstenir de suivre un traitement médical ainsi que la provocation à adopter des pratiques, présentées comme ayant une finalité thérapeutique ou prophylactique, exposant à un risque immédiat de mort ou de blessures graves ». Sont donc concernés les comportements, tels que des pressions réitérées, visant à l'abandon d'un traitement médical, en prétextant que cet abandon serait bénéfique

pour la santé de la personne malade. Pour entrer dans le cadre de la loi, cet abandon doit être susceptible d'avoir, selon les connaissances médicales actuelles, de graves conséquences pour la santé de la personne et l'auteur des pressions doit avoir conscience des risques potentiels de l'abandon du traitement. Enfin, la ou les victimes doivent être des personnes visées en raison de leur pathologie : les contenus en ligne, visant un public indéterminé, ne sont donc pas concernés.

En parallèle, le Code pénal réprime désormais aussi « la provocation à adopter des pratiques présentées comme ayant une finalité thérapeutique ou prophylactique

lorsqu'il est manifeste, en l'état des connaissances médicales, que ces pratiques exposent à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente ». Dans ce cas également, l'auteur de la provocation doit avoir conscience des risques associés aux pratiques qu'il promeut. Toutefois, deux exceptions à l'infraction ont été créées. Tout d'abord, si la victime a adopté une pratique délétère de façon libre et éclairée, en recevant notamment une information claire et complète sur les conséquences pour sa santé. Ensuite, la divulgation d'informations par un lanceur d'alerte ne constitue pas

>>>

>>>

une provocation telle que prévue dans la nouvelle loi.

Selon cette nouvelle loi, les sanctions prévues pour les délits d'exercice illégal de la profession de médecin, de pharmacien, de masseur-kinésithérapeute et d'infirmier sont également durcies : les peines sont désormais de 5 ans de prison (au lieu de 2 ans) et de 75 000 euros d'amende (au lieu de 30 000 euros d'amende).

De plus, afin d'identifier plus facilement les infractions, une nouvelle dérogation au secret médical a été créée. Dans le cas où un professionnel de santé repère qu'une personne est victime du nouveau délit de placement ou de maintien en état de sujétion psycholo-

gique ou physique, il peut déroger au secret médical pour prévenir le Procureur de la République, sous deux conditions : la sujétion doit causer une altération grave de la santé de la victime, et le professionnel de santé doit prévenir la victime du signalement effectué, même en l'absence d'accord de cette dernière.

Enfin, le ministère doit informer les ordres des professions de santé quand un de leurs membres est condamné ou placé sous contrôle judiciaire pour certaines infractions, comme les infractions contre l'espèce humaine, les atteintes volontaires ou involontaires à la vie ou à l'intégrité physique ou psychique de la personne, la mise en danger de la

personne, les atteintes aux libertés de la personne, à la dignité, à la personnalité, la mise en péril des mineurs, ou encore les délits d'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie.

Suite à ces premières mesures, le gouvernement souhaite mettre en place de nouveaux outils de prévention, en mobilisant notamment des instances locales, comme les conseils départementaux. Les ordres de santé français auront également pour mission de former leurs membres pour être en mesure de mieux répondre aux questions des patients sur les PSNC. ■

(Sources : Editions Législatives, 08.07.2024, Le JDD, 07.08.2024)

Anthroposophie

L'école Arc-en-ciel ferme ses portes ■ France

■ A Jurançon (64), l'école Arc-en-ciel, basée sur la pédagogie Steiner-Waldorf, n'ouvrira pas ses portes à la rentrée. Cette décision fait suite à la fermeture administrative de sa classe élémentaire.

C'est par un communiqué que l'école Arc-en-ciel, à Jurançon, a annoncé qu'elle n'accueillerait aucun élève à la prochaine rentrée. L'établissement privé, hors contrat avec l'Éducation nationale, accueillait une trentaine d'élèves âgés de trois à onze ans.

Le communiqué évoque la récente fermeture administrative de

la classe élémentaire ordonnée par la préfecture en juin dernier, suite à des manquements constatés dans l'enseignement dispensé, notamment en grammaire, en langue écrite et en mathématiques.

L'école précise qu'elle a déposé un recours mais qu'en attendant, « l'équipe et les familles ne voient

pas la possibilité de poursuivre leur projet commun dans des conditions financières et pédagogiques viables ». ■

(Source : France Bleu, 21.08.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Le préfet ordonne la fermeture définitive d'une classe Steiner-Waldorf* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/le-prefet-ordonne-la-fermeture-definitive-dune-classe-steiner-waldorf/#more-22695>

Ex-adepte, Grégoire Perra poursuit son combat ■ France

■ Si l'anthroposophie a pu être considérée comme un courant de pensée spiritualiste et proche de la nature (auquel ont adhéré le sociologue Edgar Morin ou encore la ministre de la Culture Françoise Nyssen), certains dénoncent aujourd'hui le mouvement fondé par l'occultiste autrichien Rudolf Steiner. Ancien élève puis enseignant, Grégoire Perra parle des dérives d'une nébuleuse ésotérique qui, entre ses différentes ramifications (écoles Steiner Waldorf, biodynamie, marque Weleda...), exerce son influence dans des domaines aussi variés que l'éducation, l'agriculture, la santé, ou la finance.

Grégoire Perra a été scolarisé dans une école Steiner-Waldorf à l'âge de 9 ans. Ses parents pensaient qu'il s'agissait d'une simple pédagogie alternative comme Montessori, se souvient-il. Ce n'est qu'au lycée que l'adolescent entend pour la première fois le mot anthroposophie. Mais, se-

lon lui, les élèves sont, dans ces établissements, sensibilisés dès leur plus jeune âge aux préceptes ésotériques de Steiner. A 15 ans, il fait un stage de biodynamie, méthode agricole là encore basée sur des intuitions du polygraphe Steiner.

Il commence à lire des ouvrages

de Steiner et y découvre, dit-il « des histoires de karma, de réincarnation terrestre, de corps éthérique ou astral ». En en terminale, on lui conseille de suivre des cours de philosophie religieuse organisés en parallèle par la Communauté des chrétiens.

A 25 ans, Grégoire Perra devient

>>>

>>>

membre de la Société anthroposophique. Ce bon élève veut démontrer, dans sa thèse, que la vision du cosmos de Shakespeare et Goethe, deux références importantes pour les anthroposophes, rejoint celle de Steiner. Il enseigne la philosophie à la fois dans un lycée public et dans une école Steiner-Waldorf. Le jeune homme prend alors conscience « des dysfonctionnements dans cette dernière », explique-t-il avec du recul. En dépit d'une pratique assidue des exercices préconisés par Rudolf Steiner, il n'arrive pas à devenir « clairvoyant », état censé permettre la connaissance des « mondes supérieurs ». Réalisant que « les textes de Steiner ne tiennent pas la route sur le plan épistémologique » Grégoire Perre commence à émettre des critiques en interne.

Procès et menaces

Après avoir démissionné de la Société anthroposophique, il ra-

conte son expérience en 2011, dans un témoignage publié sur le site de l'Unadfi. Il veut alerter sur ce qu'il considère être un « endoctrinement à l'anthroposophie dans les écoles Steiner-Waldorf ». Ceci lui vaudra un premier procès, qu'il remportera. En réaction, l'ex-anthroposophe crée en 2013 le blog *La Vérité sur les écoles Steiner-Waldorf*. « Il n'était pas normal qu'ils tentent de me bâillonner ». Peu à peu, le blogueur récolte les témoignages d'autres personnes se disant « victimes de la mouvance » et voulant dévoiler au grand public « à quel point la pensée de Rudolf Steiner repose sur des notions délirantes ». Ce travail vaut à l'ex-anthroposophe des procès, des menaces et même des accusations d'attouchement sur une ancienne élève (sans qu'aucune plainte ne soit déposée). « Des personnes sont intervenues jusque sur mon lieu de travail », souligne-t-il.

Récemment, le tribunal judiciaire

d'Evreux a condamné pour diffamation l'un de ses principaux détracteurs, Nicolas Tavernier, président de l'Association nationale pour la promotion et l'avenir de la pédagogie Steiner-Waldorf (ANPAPS). Et la couverture médiatique de l'anthroposophie semble se faire plus critique. En 2018, une enquête fouillée du Monde diplomatique, suivie d'une émission de la chaîne YouTube *La Tronche en biais*, donne la parole à d'autres personnalités, comme le docteur en microbiologie Cyril Gambari ou le sociologue Valéry Rasplus, qui dénoncent les fondements pseudoscientifiques de la biodynamie. Lors de la pandémie du Covid-19, les convictions antivax et complotistes de figures de l'anthroposophie ont été mises au jour. Sous l'impulsion de la Miviludes, les fermetures et les rappels à l'ordre à l'encontre des écoles Steiner-Waldorf se multiplient. ■

(Source : L'Express, 18.08.2024)

Citoyens souverains

L'instruction n'est pas facultative ■ France

■ **Leurs enfants sont déscolarisés depuis 2019. Le couple qui « ne contracte pas » encourt une peine de six mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende.**

Le couple de Citoyens souverains qui avait fait parler de lui en refusant un contrôle de police au printemps est à nouveau sous les feux des projecteurs. Il ne scolarise plus ses enfants depuis cinq ans.

Les conjoints âgés d'une trentaine d'années, auparavant recherchés en Mayenne, se sont installés dans la Drôme, chez les parents de l'époux. Selon *Le Dauphiné Libéré*, leurs enfants n'étaient plus scolarisés depuis 2019. Dès

les prémises de la pandémie de Covid, ces deux Citoyens souverains avaient décidé de ne plus les amener à l'école. Sauf que, le Code de l'éducation (article L131 1) est clair : « l'instruction est obligatoire pour chaque enfant

>>>

>>>

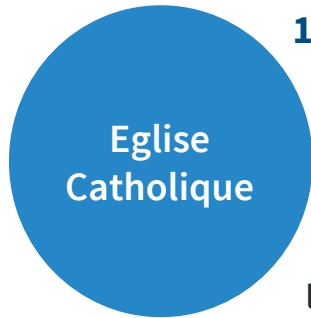
dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans ». Le père de famille a été placé en garde à vue lundi 8 juillet. Il ne s'était pas rendu à sa convocation et a donc été interpellé à son domicile. Il a été

sommé de scolariser ses enfants. S'il refuse, il encourt une peine de six mois d'emprisonnement et 7500 € d'amende. ■

(Source : Midi Libre, 11.07.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Êtres et ci-*

toyens souverains, une nébuleuse sectaire en expansion : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/internet-et-theories-du-complot/etres-et-citoyens-souverains-une-nebuleuse-sectaire-en-expansion/>



102 plaintes déposées contre Notre-Dame de Bétharram ■ France

■ **Le procureur de Pau a annoncé, ce mardi 9 juillet, la réception de 26 nouvelles plaintes contre l'institution catholique privée Notre-Dame de Bétharram (64). Douze concernent des viols et agressions sexuelles. Pour la première fois, des parents d'élèves ont également témoigné.**

Les nouvelles plaintes, déposées par d'anciens élèves, portent à 102 le nombre total de plaignants. Les faits remontent principalement aux années 1980 et 1990 et concernent des violences physiques, morales et sexuelles. Une ancienne enseignante a également brisé le silence en versant son témoignage au dossier.

Depuis fin avril, 43 plaintes ont été jointes à l'enquête préliminaire, ouverte par le procureur Rodolphe Jarry. La compagnie de gendarmerie de Pau est chargée des investigations, de l'audition des victimes et de l'examen de la prescription des plaintes. Ancien élève, le porte-parole des

victimes, Alain Esquerre, précise que « 22 adultes et un mineur sont concernés, dont douze sont encore en vie, neuf religieux sont mis en cause, dont huit pour violences sexuelles ». Sur une page Facebook qu'il a créée, la mère d'une victime témoigne de « l'abus de confiance » qu'elle ressent, exprimant sa volonté de se battre pour son fils qui a récemment révélé son calvaire.

Face à ces révélations, Alain Esquerre appelle à la collaboration de la direction actuelle de l'établissement et de la congrégation des pères bétharramites. Il demande l'ouverture des archives de l'institution, l'organisation d'une

journée d'accueil des victimes et la sensibilisation des élèves à la pédocriminalité. Il souhaite également la fermeture de l'internat tant que des mesures de protection ne sont pas mises en place.

La direction de l'établissement n'a, pour l'heure, pas répondu. La Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus de Bétharram a, elle, par la voix du père Jean-Marie Ruspil, admis être « consciente de la souffrance des victimes » et s'est engagée à « les accompagner dans leur processus de reconstruction ». ■

(Source : Libération, 09.07.2024)

La Communauté Saint-Martin sommée de se réformer par le Vatican ■ France

■ **Le Vatican a nommé deux « assistants apostoliques » pour « accompagner » la Communauté Saint-Martin, association de droit pontifical, principale pourvoyeuse de prêtres en France, dans un travail de réformes. D'anciens membres évoquent des dérives autoritaires et des agressions sexuelles de la part de l'abbé Jean-François Guérin, son fondateur.**

>>>

>>>

Que s'est-il passé dans les murs de la « Maison de formation », le séminaire de la puissante communauté Saint-Martin (CSM), du temps de son fondateur, l'abbé français Jean-François Guérin, décédé en 2005 à l'âge de 75 ans ? Les détails sont secrètement conservés dans un rapport de 1 300 pages archivé à Rome, dans les bureaux du dicastère pour le clergé. Cet organe de la curie, chargé de contrôler la formation des prêtres catholiques partout dans le monde, a placé le 4 juillet la CSM sous la supervision de deux « assistants apostoliques », après une enquête menée entre juillet 2022 et janvier 2023 par Benoît Bertrand, évêque de Mende, à la demande du Saint-Siège et de la hiérarchie de la communauté. Les résultats de cette « visite pastorale périodique », selon le vocabulaire romain, n'ont pas été rendus publics. Mais, à la lecture de la lettre mise en ligne sur le site de Saint-Martin, on mesure la gravité des enjeux.

En plus « d'accompagner » la communauté dans un « travail de réforme » jugé « nécessaire », « il s'agira de faire œuvre de vérité sur la période de fondation, la personnalité du fondateur et les faits qui lui sont reprochés par plusieurs anciens membres », écrivent ainsi Matthieu Dupont, évêque de Laval, et François-Marie Humann, abbé de Mondaye (Calvados), les deux assistants apostoliques désignés par Rome. Avant d'ajouter : « Des personnes écoutées ont parlé d'un climat

abusif dans l'exercice de l'autorité et l'accompagnement spirituel. Certaines personnes, majeures à l'époque des faits, évoquent aussi des gestes pouvant relever de délits à caractère sexuel ».

Abus de pouvoir, baiser forcé...

Après la publication de la lettre des assistants apostoliques, début juillet, un prêtre, qui officie désormais en Suisse, a d'abord brièvement témoigné sur le réseau social X, avant d'accepter de raconter son histoire au *Monde*. Il se souvient du rythme effréné, d'un état de stress tel qu'il avait développé un herpès énorme et d'un culte de la personnalité : « Il fallait toujours être aux petits soins, lui faire des surprises, rentrer dans une forme de révérence ». Mais, ajoute-t-il, « à l'époque, il ne fallait pas parler des abus dans l'Eglise. En fait, il ne fallait jamais dire que ça n'allait pas. Tout était noyé dans un discours sur l'amour, la charité et la miséricorde... Et on fait tout pour être à la fois dans ses bonnes grâces et qu'il nous laisse tranquille ». Aujourd'hui, il assure « ne pas souhaiter la disparition de la CSM », qui propose « une bonne formation intellectuelle et culturelle » de laquelle sont sortis « de très bons prêtres ». Mais il espère que le travail engagé aboutira à « atténuer le côté huis clos et à assainir leur rapport à l'obéissance ».

Trois ans pour « faire œuvre de clarté »

Présente aujourd'hui dans 32 dio-

cèses français ainsi qu'à Cuba, en Allemagne et à Rome, la Communauté Saint-Martin a vu le jour en 1976 au couvent Saint-François de Voltri, en Italie, avant que la maison mère et le séminaire déménagent en France, en 1993, à Candé-sur-Beuvron, dans le Loir-et-Cher, puis à Evron, en Mayenne, en 2014. Les prêtres, qui se font appeler « don » plutôt que « père », en référence à l'origine italienne de la communauté, identifiables à leur soutane noire, se distinguent par un aspect communautaire très marqué, s'installant à plusieurs (trois au minimum) dans les paroisses dans lesquelles ils sont envoyés. Sans être considérée comme intégriste, car elle accepte les conclusions du concile Vatican II, la Communauté Saint-Martin se caractérise par un fort conservatisme sur le plan doctrinal et un « semi-traditionalisme » concernant la liturgie, alternant messe en latin et en français. « Le nombre de leurs séminaristes et leur jeunesse nourrissent, chez certains d'entre eux, l'idée qu'ils sont l'avenir de l'Eglise en France. Ils estiment être à la bonne place pour relever les défis du catholicisme », décrypte le sociologue Josselin Tricou, qui a mené une enquête auprès d'eux pour son ouvrage *Des soutanes et des hommes. Enquête sur la masculinité des prêtres catholiques* (Ed. PUF, 2021).

Contacté par *Le Monde*, Paul Préaux, le « modérateur général » (dirigeant) de la communauté Saint-Martin, dit ne pas avoir reçu

>>>

>>>

le rapport complet. Mais la démarche du Vatican « nous paraît importante, elle évite que nous soyons dans l'auto-évaluation et nous permet de trouver des voies de progression », assure-t-il. S'il met en garde contre la tentation « d'évaluer notre communauté simplement à l'aune de faits datant de la fondation, sans exa-

miner le contexte de l'époque et sans prendre en compte tout ce qui a évolué depuis dans nos pratiques », il se dit prêt à « travailler pour améliorer tout ce qui peut l'être ». Entré à Saint-Martin en 1982, il assure, à propos des accusations d'agressions sexuelles, « qu'il ne connaissait ni les faits reprochés, ni les personnes

concernées » avant l'enquête du Vatican et se dit prêt à remplir son « devoir de mener à bien le travail de clarification ».

Les assistants apostoliques nommés par Rome ont trois ans pour faire « œuvre de clarté ». ■

(Source : Le Monde, 07.08.2024)

Église internationale de Bonne Nouvelle

Paul Mackenzie jugé pour « terrorisme » ■ Kenya

■ **Le procès du chef de l'Église internationale de Bonne Nouvelle s'est ouvert ce 8 juillet. Pasteur autoproclamé, l'ancien chauffeur de taxi est jugé pour « terrorisme », après la mort de plus de 400 adeptes dans ce qui a été baptisé « le massacre de Shakahola ».**

Paul Nthenga Mackenzie doit répondre, aux côtés de 94 coaccusés, de « terrorisme », « assassinat » de 191 enfants (dont trois nourrissons), « homicide involontaire », « torture » et « cruauté » sur enfants. Les audiences devraient durer jusqu'au 25 juillet, selon les médias locaux.

Le pasteur autoproclamé est accusé d'avoir incité ses adeptes à jeûner jusqu'à mourir de faim pour « rencontrer Jésus avant la fin du monde ». Ces décès se sont étalés sur plusieurs années. Un véritable massacre mis au jour en 2023 quand les restes de plus de 440 personnes ont été exhumés dans la forêt de Shakahola. Tous les accusés avaient chacun plaidé non coupable des accusations de « terrorisme » au cours d'une audience en janvier.

Paul Nthenga Mackenzie est né

dans une famille de dix enfants, dans les années 70, sa date de naissance étant incertaine. Il est aujourd'hui père de sept enfants nés de trois mariages. Le Kényan a exercé comme chauffeur de taxi dans les années 1990 à Malindi. C'est dans cette ville touristique du sud du Kenya qu'il a fondé l'Église Internationale de Bonne Nouvelle (Good News International Church) en 2003. Sur son site il est mentionné que « la mission de ce ministère est de nourrir les fidèles de manière holistique dans tous les domaines de la spiritualité chrétienne alors que nous nous préparons à la seconde venue de Jésus-Christ par l'enseignement et l'évangélisation ».

Paul Mackenzie a été arrêté une première fois en 2017, accusé de « radicalisation » parce qu'il incitait à ne pas scolariser les enfants, affirmant que « l'éducation n'était

pas reconnue dans la Bible ». Le prêcheur incitait aussi les femmes enceintes de sa communauté à ne pas consulter de médecin pour accoucher. En 2019, il a fermé son église, expliquant que « Jésus m'a dit que le travail qu'il m'a confié est terminé ».

Début 2021, des centaines de personnes quittent leurs maisons pour venir, avec leur famille, vivre dans la forêt de Shakahola, sur un terrain occupé par le groupe religieux. Paul Mackenzie se radicalise dans ses théories de l'apocalypse, assurant que la fin du monde approche et que son sanctuaire sera épargné. Un « groupe d'hommes de main » était chargé de veiller à ce que les adeptes ne rompent pas le jeûne ou ne s'échappent pas de la forêt. En mars 2023, Mackenzie est arrêté et inculqué après la mort de deux enfants découverts sur son

>>>

>>>

domaine. Mais il est libéré sous caution. Les autorités découvrent le charnier deux mois plus tard.

L'affaire a ému au Kenya et dans le monde entier. Des rapports d'une commission sénatoriale et

d'une organisation officielle indépendante de défense des droits humains ont pointé du doigt la police et la justice, accusées d'avoir ignoré les avertissements qui auraient pu éviter ces décès. ■

(Source : Ouest-France, 09.07.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Nouveau chef d'inculpation contre Paul Mackenzie* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/nouveau-chef-dinculpation-contre-paul-mackenzie/>



Le procès de l'assillant de Shinzo Abe attendu en 2025 ■ Japon

■ **Le 8 juillet marque le deuxième anniversaire de l'assassinat de l'ancien Premier ministre japonais Shinzo Abe, tué par balle à Nara. Depuis, les problèmes liés à l'Église de l'Unification et au sort des « membres de la deuxième génération » restent non résolus.**

De nombreuses personnes se sont recueillies sur le site où le plus ancien Premier ministre du Japon a été abattu lors d'un discours de campagne, à Nara, dans l'ouest du Japon, le 8 juillet 2022. À Nagato, dans la préfecture de Yamaguchi, où se trouvait la circonscription de Shinzo Abe, sa veuve Akie s'est rendue sur sa tombe et a assisté à un service commémoratif.

L'assillant de 43 ans, Tetsuya Yamagami, a été mis en examen pour meurtre. Il a déclaré aux enquêteurs qu'il en voulait au groupe religieux controversé en raison des énormes dons faits par sa mère. Il aurait ciblé Abe car son grand-père, l'ancien Premier ministre Nobusuke Kishi, a contribué à l'introduction de l'Église de l'Unification au Japon. Son procès devrait se tenir en 2025.

L'Église de l'Unification a été fondée en Corée du Sud en 1954 et a obtenu son statut de corporation

religieuse au Japon en 1964. Kishi a soutenu un groupe politique anticommuniste lié à l'Église de l'Unification, créé au Japon en 1968. À la suite de l'incident, le parlement japonais a adopté une loi interdisant les dons sollicités de manière malveillante, tandis que le gouvernement a demandé à la Cour de district de Tokyo d'émettre un ordre de dissolution de l'Église de l'Unification en raison des pratiques de sollicitation de dons. La dissolution priverait le groupe, connu officiellement sous le nom de Fédération pour la paix mondiale et l'unification, de ses avantages fiscaux en tant que corporation religieuse, bien que l'organisation puisse continuer ses activités au Japon.

Les « membres de la deuxième génération » disent qu'ils luttent toujours « contre les conséquences d'être nés dans une famille de fervents adeptes » ex-

pliant « ne pas avoir accès à l'enseignement supérieur ou à l'emploi ». Pour eux, « les mesures prises par le gouvernement sont insuffisantes ». Le procès est très attendu « pour clarifier davantage les motivations derrière cet acte tragique ». En attendant, l'influence politique d'Abe persiste bien que sa faction au sein du Parti libéral-démocrate ait été dissoute suite à un scandale de financement. ■

(Source : Kyodo News, 08.07.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Assassinat de Shinzo Abe, collusion entre le gouvernement et la secte Moon* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/l-assassinat-de-shinzo-abe-collusion-entre-le-gouvernement-et-la-secte-moon/>

A lire sur le site de l'Unadfi : *Le tribunal de Tokyo se penche sur le sort de l'Église de l'Unification* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/le-tribunal-de-tokyo-se-penche-sur-le-sort-de-leglise-de-lunification/>

Fraternité sacerdotale Saint-Pie X

L'ascension de l'église au cœur des débats ■ États-Unis

■ Depuis son arrivée il y a 40 ans, l'église de la Fraternité Saint-Pie X (FSSPX) a profondément transformé la petite ville de St. Marys, au Kansas. D'un côté, des partisans qui imposent leur courant. De l'autre, des habitants qui se sentent spoliés.

La FSSPX, qui prône des valeurs traditionalistes et rejette de nombreux aspects de la vie moderne, a érigé une imposante église de 42 millions de dollars, l'Immaculata, qui domine la ville. Ce groupe, qui impose des règles strictes sur la tenue vestimentaire et les interactions entre les sexes, a vu sa population augmenter de 50 % depuis 1980, attirant de nouvelles familles à St. Marys.

Mais cette influence grandissante suscite des tensions. Les

membres de la FSSPX, désormais majoritaires dans les institutions locales, ont fait retirer les livres LGBTQ+ de la bibliothèque publique et fermé la piscine municipale, suscitant l'indignation des résidents non affiliés à la FSSPX. Ces derniers se sentent marginalisés et craignent des répercussions s'ils s'opposent à l'église.

La FSSPX fait également face à des accusations d'abus sexuels sur des enfants, ce qui exacerbe les divisions. Peu loquace, le Bu-

reau d'investigation du Kansas a confirmé qu'une enquête, ouverte en 2020, était toujours en cours. La ville est désormais marquée par une coexistence tendue entre ceux qui voient dans l'église un refuge spirituel et ceux qui y voient une force oppressive. ■

(Source : Kansas Reflector, 11.07.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Ouverture d'une enquête sur des allégations d'abus sexuels au sein de la FSSPX* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/ouverture-dune-enquete-sur-des-allegations-dabus-sexuels-au-sein-de-la-fsspx/>

Gloriavale

D'anciens membres veulent poursuivre l'État pour manque de protection ■ Nouvelle-Zélande

■ D'anciens membres de la communauté fermée de Gloriavale se préparent à intenter un procès contre l'État, l'accusant de ne pas les avoir protégés. Le groupe de plaignants, dirigé par Anna Courage, attend des détails sur un comité interdépartemental formé il y a neuf ans pour examiner la situation à Gloriavale.

Après une décision de la Cour de l'emploi reconnaissant six femmes de la communauté comme employées, et non comme bénévoles travaillant dans le cadre de leur engagement envers la communauté chrétienne, leur avocat, Brian Henry, cherche à identifier les fonctionnaires qui auraient été négligents. Il affirme que « l'État savait que des membres étaient réduits en esclavage à Gloriavale, qualifiée de camp d'esclaves ». Il

estime « qu'il aurait pu agir dès 1996 pour protéger les enfants » et précise que « 46 plaintes devraient être déposées ».

L'État, représenté par l'avocate Aedeon Boadita-Cormican, souligne que certaines informations sont hautement confidentielles et que les fonctionnaires bénéficient d'une immunité en l'absence de mauvaise foi.

Une audience s'est tenue ce 2 juil-

let à la Haute Cour de Wellington. La décision du juge Andrew Skelton est attendue. ■

(Source : The Post, 02.07.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Une victoire judiciaire pour six anciens membres de Gloriavale* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/victoire-judiciaire-pour-six-anciens-membres-de-gloriavale/>

La Grande Mutation

Jusqu'à trois ans de prison ferme pour les cadres de l'organisation ■ France

■ Des peines de prison ferme ont été prononcées, ce mardi 2 juillet, à l'encontre des cadres de la Grande Mutation, jugés pour « abus de faiblesse par sujétion psychologique ».

Le tribunal correctionnel a infligé la peine la plus lourde à Jean-Noël K., 66 ans, le plus haut cadre du groupe fondé par son beau-père Étienne Guillé, gourou charismatique décédé à l'âge de 81 ans. Les charges d'« exercice illégal de la médecine », qui le visaient également, ont été retenues par le tribunal correctionnel de Paris.

Béatrice R., sa conjointe, a été condamnée à quatre ans de prison dont deux ferme. Autre prévenue, Valérie D. (passée du statut de victime à celui de bourreau selon le tribunal) a été condamnée à trois ans d'emprisonnement dont dix-huit mois ferme, à effectuer sous bracelet électronique. La procureure de la 13e chambre correctionnelle avait requis un à deux ans d'emprisonnement

ferme à l'encontre des prévenus. Avec quatre ans de prison, dont deux avec sursis probatoire et 10 000 € d'amende, pour Jean-Noël K.

Du 22 avril au 3 mai, les lieutenants d'Étienne Guillé avaient comparu pour avoir endoctriné une vingtaine d'adeptes au moins, en provoquant, selon l'accusation, des ruptures familiales aux conséquences parfois dramatiques. Pour asseoir son emprise, Étienne Guillé faisait miroiter la vie éternelle à ses adeptes, en donnant une apparence scientifique à ses thèses fantasques.

Ancien enseignant-chercheur à la faculté des sciences d'Orsay (Essonne), dans le domaine de la physiologie végétale, Étienne

Guillé publiait les résultats de ses « recherches » ésotériques dans une revue pseudo scientifique, *La Grande Mutation*. Il prônait l'usage du pendule pour distinguer les êtres purs et la « race » maléfique, autrement dit toute personne affichant son scepticisme face à son mouvement de pensée.

Il organisait des séminaires et des consultations individuelles ou collectives (appelées systémies). Des collectes de dons étaient alors organisées pour « libérer » les fidèles de la « pression matérialiste ». ■

(Sources : Le Parisien & 20 Minutes, 02.07.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : Cinq cadres devant le tribunal correctionnel : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/cinq-cadres-devant-le-tribunal-correctionnel/>

Lev Tahor

Trois frères condamnés pour enlèvement d'enfants ■ États-Unis

■ Trois frères originaires de Monsey (USA), leaders de la secte ultra-orthodoxe controversée Lev Tahor, ont été condamnés, mardi 9 juillet, à des peines de 12 à 14 ans de prison pour leur rôle dans l'enlèvement d'une adolescente et de son frère il y a six ans. Ils voulaient les ramener dans la communauté pour contraindre la jeune fille à un mariage précoce.

>>>

>>>

Les frères Weingarten se sont défendus en proclamant à tour de rôle qu'ils suivaient « leur foi juive et voulaient sauver les enfants ». La victime les a soutenus et a demandé de la clémence au juge de district Nelson Roman. Au terme du procès, Shmiel et Yakov ont été condamnés à quatorze ans de prison, Yoil à douze ans.

A la barre pour « transport de mineur à des fins sexuelles, conspiration et enlèvement parental international », les Weingarten sont les derniers des neuf accusés jugés dans cette affaire. Nachman Helbrans et Mayer Rosner, le père de Jacob Rosner, avaient déjà été condamnés respectivement à 12 ans et 38 mois de prison. Deux cousins impliqués dans l'enlèvement ont été condamnés à 57 et 66 mois de prison, et un parent des Rosner qui avait aidé depuis Brooklyn a été condamné

à une peine équivalente au temps déjà purgé.

Les enfants, Jane et John Doe, vivaient avec leur mère, Sara Helbrans, fille du fondateur de Lev Tahor, au Guatemala. Ils ont fui la communauté quand elle a découvert qu'un mariage allait être organisé pour sa fille alors âgée de 13 ans, avec un homme adulte. Après avoir obtenu la garde des enfants, Sara Helbrans s'est installée à New York. C'est là que les enfants ont été enlevés en décembre 2018. Ils ont été emmenés au Mexique où ils ont été cachés jusqu'à leur découverte par la police.

Le noyau dur basé au Guatemala

Lev Tahor est un groupe secret sur le fonctionnement duquel on sait peu de choses. Le groupe prône une interprétation extrémiste de la loi juive et impose des règles strictes sur des aspects de la vie quotidienne, tels que

le régime alimentaire et la tenue vestimentaire. Un groupe appelé « Lev Tahor Survivors », qui s'oppose aux activités de la secte, a estimé le nombre de membres à plusieurs centaines de personnes et affirme qu'elle est dirigée par un noyau dur, les autres étant retenus la plupart du temps contre leur gré.

L'affaire de l'enlèvement a plongé le groupe dans la tourmente. Des membres ont fui pour trouver de nouveaux foyers, notamment dans les Balkans et au Maroc. Mais la majorité semble être restée au Guatemala, où le groupe est basé depuis 2013 environ, après des séjours en Israël et au Canada au cours desquels ils ont tenté d'échapper à la surveillance des autorités. ■

(Sources : The Journal News, 09.07.2024 & New York Jewish News, 11.07.2024)

Lire l'ensemble des articles sur Lev Tahor sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/mot-clef/lev-tahor/>

Ministry of God

Neuf ans de prison pour le meurtre de sa fille ■ Australie

■ **Le meurtre de la petite Tillie est passé sous silence pendant plus de trente ans. Finalement interpellée après une dénonciation, la mère de la fillette vient d'être condamnée à neuf ans de réclusion.**

En 1985, Ellen Rachel Craig, une Néo-Zélandaise installée en Australie, a quitté son mari et est partie vivre dans une secte avec sa petite fille, Tillie. Cette communauté était établie dans une ferme dans l'État de Nouvelle-Galle-du-sud et était gérée par Alexander

Wilon, chef autoproclamé également connu sous le nom d'Alfio Nicolosi, qui y faisait régner un climat de violence en malmenant ses fidèles, en les isolant et en contrôlant leurs finances.

Un matin de juillet 1987, Ellen Rachel Craig a demandé à la petite

Tillie de balayer un chemin. Mécontente du travail de sa fillette de deux ans, elle l'a frappée à mort avec un tuyau en plastique. Les autres membres de la secte l'ont ensuite aidée à placer le corps de l'enfant dans un fût, à le brûler puis à disperser les cendres

>>>

>>>

dans une rivière à l'arrière de la propriété.

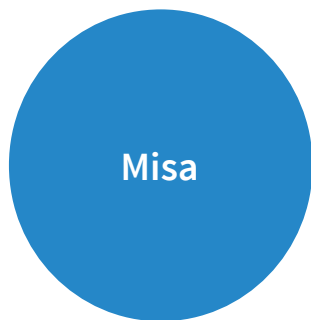
Personne, en dehors de la secte, n'a eu connaissance de ce meurtre. Pas même le père de la petite Tillie qui a tout fait pour la retrouver et récupérer sa garde. C'est finalement un ancien membre qui est allé rendre compte de cette tragédie aux

autorités. Ellen Rachel Craig, aujourd'hui âgée de 62 ans, a été arrêtée en mai 2022. Son procès s'est tenu ce mois d'août 2024. Elle a plaidé coupable d'homicide involontaire. Elle a été condamnée à 9 ans de prison, la peine maximale prévue par la loi australienne. « Il est regrettable que les remords (d'Ellen Rachel Craig) soient arrivés si tard. Dire que les

circonstances de la mort de Tillie sont tragiques serait un euphémisme », a déclaré la juge Natalie Adams lors de la détermination de sa peine.

[Wilon a été accusé de complicité de meurtre, mais en juin dernier il a été déclaré mentalement inapte à comparaître.] ■

(Sources : ABC, 21.08.2024 & Paris Match, 22.08.2024)



Un magot débusqué dans un village de la Côte d'Azur ■ France

■ **L'enquête sur la secte MISA a permis de mettre la main sur plus de 300.000 € en liquide. Ce magot pourrait provenir de l'exploitation sexuelle des adeptes à Berre-les-Alpes.**

Le gourou, recherché par Interpol, se cachait à Paris. Mais c'est peut-être bien depuis les hauteurs de Nice que le Mouvement pour l'intégration spirituelle vers l'absolu (MISA) gérait ses activités lucratives. Entièrement dévouée au culte de son fondateur roumain, Gregorian Bivolaru, alias Magnus Auroldsson, cette secte est au cœur d'une vaste enquête pour « abus de faiblesse, traite d'êtres humains en bande organisée, enlèvement, séquestration et viols ». Fin novembre 2023, 41 personnes ont été interpellées dans la région parisienne et dans les Alpes-Maritimes. Quinze ont été mises en examen. Le gourou et cinq autres membres actifs ont été écroués. Ce coup de filet avait mobilisé 175 policiers.

Les investigations ont conduit les

enquêteurs dans divers ashrams, dont une résidence à Berre-les-Alpes, domicile de Sorin Turc, un violoniste professionnel de l'orchestre philharmonique de Monaco suspecté d'être le bras droit de Bivolaru. Une vingtaine d'hommes, pour la plupart originaires des pays de l'Est et employés sur des chantiers, y étaient logés gratuitement dans de minuscules cellules individuelles « en échange de travaux ». La secte trouvait sans doute une de ses sources de revenus dans cette main-d'œuvre non déclarée. Mais cela ne suffit pas à expliquer le petit pactole retrouvé dans les divers ashrams. Chez Sorin Turc, à Berre-les-Alpes, les enquêteurs ont mis la main sur 66 410 € en espèces mais aussi sur trois lingots d'argent et 56 feuilles d'or.

Les investigations ont également permis d'établir que le violoniste azuréen effectuait très régulièrement des dépôts de cash sur ses comptes. De l'ordre de 2 000 € par mois que le bras droit présumé du gourou aurait justifié par « des remboursements de ses associés ». Via la SCI Paradis, Sorin Turc est copropriétaire du pavillon à Villiers-sur-Marne où séjournaient jusqu'à soixante femmes, « conditionnées psychologiquement avant d'être livrées à l'appétit sexuel du maître » révèle l'enquête. Les policiers y ont retrouvé plus de 12 000 € en liquide et toute une comptabilité. Le gros du magot (210 000 € en cash, des couronnes danoises et des livres sterling), lui, se cachait dans un appartement de Vitry-sur-Seine.

Au-delà de l'enseignement du

>>>

>>>

yoga tantrique, ce groupe est suspecté de détenir en sous-main un bar à strip-tease en Roumanie, des salons de massage à travers toute l'Europe et même sa propre chaîne pornographique sur Inter-

net. Un studio de tchat érotique aurait ainsi été mis au jour dans les sous-sols de la villa de Berre-les-Alpes. ■

(Source : Nice Matin, 26.07.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Que sait-on ? Mouvement pour l'Intégration Spirituelle dans l'Absolu (MISA)* : <https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2024/04/Mouvement-pour-lIntegration-Spirituelle-dans-lAbsolu-MISA-Que-sait-on-de.pdf>

Scientologie

Un garagiste scientologue accusé d'exercice illégal de la médecine ■ Canada

■ Doris Sanfaçon, qui vendait des vitamines « purificatrices » pour le compte de l'Église de Scientologie dans son garage de Loretteville, est dans le viseur du Collège des médecins du Québec. Accusé d'exercice illégal de la médecine, il devrait comparaître en justice.

L'année dernière, un journaliste de *Radio-Canada* s'est infiltré dans l'Église de Scientologie de Québec, se faisant passer pour un homme atteint d'un trouble bipolaire. Dirigé vers le garage de Doris Sanfaçon, le reporter s'est vu conseiller de cesser ses traitements au profit d'un cocktail de vitamines préconisé par L. Ron Hubbard, fondateur de la Scientologie.

Après la diffusion du documentaire, le Collège des médecins a

décidé de mener sa propre enquête. Doris Sanfaçon fait aujourd'hui face à six chefs d'accusation pour pratique illégale de la médecine. Le garagiste est accusé d'avoir exercé une surveillance clinique de la condition d'une personne malade dont l'état de santé présentait des risques, d'avoir diagnostiqué des maladies, déterminé un traitement médical et prescrit des médicaments ou autres substances.

Le Collège des médecins réclame

une amende de 88 000 dollars (supérieure à la peine minimale), en raison de la gravité de l'infraction et de la longue période de temps sur laquelle elle s'est déroulée. Un procès pourrait avoir lieu pour trancher cette affaire. Ni Doris Sanfaçon ni l'Église de Scientologie n'ont souhaité commenter. ■

(Source : Radio Canada, 12.08.2024)

A Voir : *L'équipe d'Enquête infiltre l'organisation* : <https://ici.radio-canada.ca/info/videos/1-8860093/eglise-scientologie-equipe-enquete-infiltre-organisation>

Aux JO, les scientologues étaient à la fête ■ France

■ Les associations qui luttent contre les dérives sectaires et viennent en aide aux victimes avaient tiré la sonnette d'alarme, voyant arriver de loin le cheval de Troie... C'est donc sans surprise, pour elles, que l'Église de Scientologie a ouvert grand les portes de son siège, à deux pas du Stade de France, et parrainé une « campagne de prévention contre la drogue » tout au long des JO. En perte de vitesse en France, l'organisation a clairement lancé une opération de reconquête.

A deux pas d'un des sites majeurs des Jeux olympiques, le nouveau siège français du mouvement fon-

dé par l'écrivain américain Ron Hubbard dans les années 1950, inauguré en avril, a vu défiler

chaque jour devant son entrée des dizaines de milliers de spectateurs du monde entier. L'occa-

>>>

>>>

sion, pour le mouvement, d'engranger les noms et coordonnées des visiteurs, invités à remplir une fiche de renseignements sitôt entrés dans le hall d'exposition.

Considérée comme une religion aux États-Unis, la Scientologie est scrutée de près en France par la Miviludes. Cette dernière s'est d'ailleurs émue publiquement de l'activité déployée par une association proche du mouvement, baptisée « Non à la drogue, oui à la vie ». Des livrets « La vérité sur la drogue » ont été très largement distribués à Paris, sur la voie publique et dans des commerces. Des camions flanqués d'écrans ont circulé dans la capitale en diffusant des spots de l'association, et des bénévoles ont embarqué à bord d'une péniche, sur la Seine, arborant des bannières aux couleurs de l'association... Qui a annoncé la distribution, en une semaine, de plus de 700 000 de ces livrets, présentés comme contenant « des informations factuelles sur les dangers des drogues »... Sans mentionner de lien explicite avec la Scientologie. Marie Drillhon, vice-présidente de l'Unadfi, insiste : « L'association Non à la drogue, Oui à la vie est une vitrine de la Scientologie qui se veut une religion de guérison. Ils prônent une méthode de sevrage complet sans médicaments et sans suivi médical, ce qui peut s'avérer dangereux ».

La Miviludes a alerté l'Ordre des pharmaciens, ayant appris

que certaines brochures étaient à disposition des clients dans plusieurs officines. Elle a rappelé, dans un communiqué, que « les représentants de la Scientologie proposent notamment de convertir des personnes à l'occasion d'un test de personnalité gratuit ». Pointant « des risques de déstabilisation mentale, d'exigences financières exorbitantes, et de rupture avec l'environnement familial », la Miviludes a dénoncé sur X une campagne « qui profite des JO pour faire la promotion de l'Église de scientologie sous couvert de prévention ». Et surtout : « en France, la justice a condamné à plusieurs reprises des organisations ou dirigeants de la Scientologie. En 1997 et 1999, plusieurs scientologues ont été condamnés pour escroquerie à Lyon et Marseille. En 2013, la Cour de cassation a confirmé la condamnation de l'Association spirituelle et de sa librairie pour escroquerie en bande organisée, ainsi que celle de deux de ses responsables pour exercice illégal de la pharmacie ».

Un procès d'intention « offensant », juge Éric Roux, vice-président du bureau européen de la Scientologie. Selon lui : « L'Église parraine la plus grande campagne de prévention sur les dangers des drogues qui ait jamais été menée dans notre pays. Les gens sont extrêmement réceptifs, des passants, mais aussi les forces de l'ordre, des commerçants et de

nombreuses autres associations de sportifs et d'anciens toxicomanes (...) ». Et d'ajouter que « l'opération portes ouvertes du Celebrity Center se poursuivra au-delà des JO »...

Tom Cruise, un coup de pub adoubi par la ministre des Sports

Et s'ajoutant à cette campagne promotionnelle, l'acteur Tom Cruise a été décoré Chevalier des Arts et des Lettres le 27 juillet dernier et a participé à la cérémonie de clôture des JO... Cette présence a fait débat et a choqué plusieurs victimes de sectes. Parmi eux, Lucas Le Gall, auteur d'*Un milliard d'années, dans les secrets de la Scientologie* (Éditions du Cherche Midi) s'est dit « écoeuré de la visibilité et de l'importance données à cet homme ». Gilles Margotton, commandant divisionnaire honoraire et auteur de *Sectes, mensonges et pièges à clic*, rappelle de son côté que « Tom Cruise reste la vitrine principale de la Scientologie. Il bénéficie auprès du public d'une image de battant et de redresseur de torts. C'est aussi le symbole d'une jeunesse éternelle. Dans la croyance scientologue, la dianétique fait office de corpus doctrinal. Si vous parvenez à atteindre le dernier niveau de votre apprentissage, appelé OT 8, vous êtes considéré par les adeptes comme un être quasi-immortel. Il est possible que l'acteur ait atteint ce niveau. Cette image de supériorité sert en tout cas cette entreprise

>>>

>>>

sectaire pour attirer le chaland ». Interrogée, la ministre des Sports Amélie Oudéa-Castéra a botté en touche, soulignant « une personnalité extrêmement populaire »

et appelant « à ne pas chercher partout des polémiques où elles ne sont pas ». Tom Cruise a sans conteste offert un coup de pub sans égal à la Scientologie. ■

(Sources : Le Parisien & Libération, 04.08.2024 ; Le Point, 05.08.2024 ; L'Express & Ouest-France, 10.08.2024 ; Charlie Hebdo, 21.08.2024)

Témoins de
Jéhovah

Une étude préoccupante sur la santé des anciens membres

■ International

■ **L'université de Zurich a publié une étude préoccupante sur la santé et le bien-être des anciens membres des Témoins de Jéhovah. Les chercheurs, qui ont réalisé leurs travaux en novembre 2023, mettent en lumière les défis spécifiques auxquels font face ces personnes, dont une détresse psychologique préoccupante.**

L'étude a été réalisée par une équipe de chercheurs provenant de plusieurs institutions académiques. Ils se sont concentrés sur la santé et le bien-être des anciens adeptes Témoins de Jéhovah dans trois pays européens : l'Autriche, l'Allemagne et la Suisse. L'objectif était de comprendre les expériences de ces personnes après leur départ de cette communauté. Les chercheurs ont également cherché à identifier les facteurs de risque et les conséquences psychologiques associés à la sortie de l'organisation.

Les données ont été collectées via une enquête en ligne, avec un échantillon de 424 participants. La majorité des participants étaient des femmes (65 %), avec un âge moyen de 42,14 ans. La plupart des participants (66%) sont nés dans cette communauté religieuse. Ils ont été classés selon leur mode de sortie : 50 % ont quitté volontairement les Té-

moins de Jéhovah, 21 % ont été expulsés, et 31 % ont quitté en raison de mauvais traitements ou d'abus.

L'étude révèle que 33 % des participants ont eu des pensées suicidaires et 10 % ont tenté de se suicider. Les anciens membres montrent des niveaux élevés de stress et de symptômes cliniques significatifs, indiquant une détresse psychologique notable.

Les femmes et les survivants de maltraitance infantile sont identifiés comme des sous-groupes particulièrement vulnérables qui continuent de souffrir de séquelles psychologiques importantes.

La qualité de vie des participants est jugée faible. Ceux qui ont quitté la communauté en raison de mauvais traitements ou d'abus rapportent davantage de symptômes négatifs comparativement à ceux qui sont partis pour d'autres raisons.

L'étude indique que la manière dont les membres quittent la communauté a un impact significatif sur leur bien-être post-sortie. Ceux qui ont été expulsés ou qui ont subi des abus avant leur départ montrent des symptômes de détresse plus prononcés.

Ces résultats mettent en lumière les défis spécifiques auxquels font face les anciens Témoins de Jéhovah et l'étude souligne l'importance de leur fournir un soutien adéquat. Les auteurs recommandent des interventions ciblées pour améliorer leur santé mentale et leur bien-être.

L'étude, chiffres et analyse : <https://www.jwinfo.ch/temoins-de-jehovah/2024/07/luniversite-de-zurich-publie-une-etude-preoccupante-sur-la-sante-et-le-bien-etre-des-anciens-membres-des-temoins-de-jehovah/> ■

(Source : JW Info, 08.07.2024)

>>>

Le travail bénévole et les dons font la fortune de l'organisation ■ International

■ Comment les neuf millions de Témoins de Jéhovah se financent-ils ? Alors que 24 000 membres se sont réunis en congrès à Zurich ce mois de juillet, le journal suisse *Blick* a mené l'enquête.

Les Témoins de Jéhovah du monde entier s'adressent à leurs concitoyens en sonnant aux portes ou dans les rues piétonnes en distribuant la «Tour de Garde», leur magazine qui paraît tous les trimestres. Cette publication, imprimée depuis 1879, au plus important tirage au monde, est centrale si l'on veut comprendre comment les Témoins de Jéhovah se financent. Les membres ne donnent pas seulement leur argent, mais aussi leur force de travail. Le système des Témoins de Jéhovah repose en effet sur le principe du travail bénévole : la prédication.

La communauté religieuse controversée ne perçoit pas d'impôts ecclésiastiques et ne prélève pas une dîme, comme c'est souvent le cas pour les églises libres.

Ils se financent principalement

par des dons, qui seraient « toujours volontaires » souligne l'organisation. Les personnes qui quittent les Témoins de Jéhovah et s'expriment régulièrement font, elles, état « d'une forte pression ». Dans les médias, il est d'ailleurs souvent question de flux financiers opaques, de structures d'exploitation et d'opérations immobilières douteuses en rapport avec le groupe religieux. Ainsi, de nombreux bâtiments (dont les lieux de culte appelés Salles du Royaume) seraient construits par des ouvriers bénévoles, pour être ensuite revendus à prix d'or. Comme récemment dans le quartier branché de Brooklyn à New York, où un terrain de la communauté aurait changé de propriétaire pour un milliard de dollars.

De nombreux membres ne travailleraient qu'à temps partiel afin de pouvoir honorer leurs engagements. Les Témoins de Jé-

hovah rejettent toujours en bloc de telles accusations. Mais ils ne dévoilent pas leurs finances. Ce qu'ils perçoivent comme dons n'est donc pas connu. Et ce système de donation fonctionne jusqu'à la mort. des membres léguant ainsi l'ensemble de leur fortune à la communauté religieuse. Parmi elles, des célébrités comme Prince (1958-2016) qui aurait légué plusieurs centaines de millions de dollars à l'organisation. Le musicien américain a fait partie de la communauté religieuse de 2001 à sa mort. On dit que Michael Jackson (1958-2009), Cliff Richard, ainsi que les deux sœurs championnes de tennis, Serena et Venus Williams, sont également membres. En Allemagne, l'humoriste Oliver Pocher est considéré comme l'ex-membre le plus connu des Témoins de Jéhovah. ■

(Source : *Blick*, 27.07.2024)

Des « preuves crédibles » d'abus selon la Commission royale d'enquête ■ Nouvelle-Zélande

■ D'anciens Témoins de Jéhovah ont exprimé leur soulagement après la publication des conclusions d'une enquête qui a révélé des « preuves crédibles » d'abus sexuels sur des enfants au sein de cette communauté religieuse. Les faits n'ont jamais été signalés aux autorités.

Le rapport final de la Commission royale d'enquête sur les abus dans les foyers d'accueil a mis en lumière la manière dont les pratiques et les politiques des

Témoins de Jéhovah, en particulier la controversée « règle des deux témoins », ont contribué à créer un environnement propice aux abus. Cette règle exige qu'un

péché soit confirmé par deux témoins pour être pris en compte par les anciens, rendant souvent impossible la reconnaissance des victimes.

>>>

>>>

Parmi les témoignages marquants figure celui de Victoria, une ancienne Témoin de Jéhovah, qui a enduré des décennies d'abus sexuels et physiques de la part de son père, un Ancien respecté de sa congrégation. Malgré ses tentatives pour dénoncer les abus vers ses 20 ans, elle n'a jamais été prise au sérieux en raison de l'absence d'un second témoin. Ce n'est qu'à l'âge de 70 ans, après avoir témoigné devant la Commission, qu'elle a enfin été entendue et crue. Elle salue aujourd'hui « la reconnaissance publique de son histoire ».

Le rapport de la Commission est accablant. Il détaille, sur 64 pages, l'étendue des abus au sein des Témoins de Jéhovah. Il dénonce non seulement les abus sexuels, mais aussi les pratiques inappropriées des anciens, qui

ont souvent interrogé les victimes de manière abusive sur le plan émotionnel et psychologique». Le rapport souligne également que « la mauvaise tenue des registres par les Témoins de Jéhovah et les obstacles culturels ont empêché ou retardé la divulgation des abus ».

Les Témoins de Jéhovah ont longtemps tenté de se soustraire à cet examen, allant jusqu'à contester en justice la légitimité de l'enquête concernant leur mouvement. Leur demande a été rejetée par la Cour d'appel, et les tentatives pour empêcher la publication du rapport ont également échoué. Malgré cela, dans un communiqué, la branche australienne des Témoins de Jéhovah a rejeté les conclusions, les qualifiant « d'injustes et d'inexactes », tout en réaffirmant leur « enga-

gement envers la protection des enfants ».

D'anciens membres de la communauté, tels que Shayne Mechen, un ancien aîné devenu défenseur des survivants, considèrent pour sa part que le rapport reflète fidèlement les pratiques des Témoins de Jéhovah et espèrent qu'il conduira à des réformes. Il reste cependant sceptique quant à la possibilité que l'organe dirigeant des Témoins de Jéhovah présente des excuses publiques ou reconnaisse officiellement les abus commis.

Le rapport recommande également que toutes les institutions religieuses ayant la charge d'enfants adoptent des politiques rigoureuses pour signaler les abus sexuels sur mineurs. ■

(Source : Radio New Zealand, 27.07.2024)

Temple du peuple

Scènes de Crime, Ça m'intéresse, podcast

■ **Le Temple du Peuple, de l'utopie au plus grand suicide collectif de l'histoire des sectes.**

Le 18 novembre 1978, dans le nord du Guyana, petit État d'Amérique du Sud situé entre le Venezuela et le Suriname, plus de 900 personnes sont retrouvées mortes, empoisonnées au cyanure. Le monde entier découvre des images apocalyptiques. Les membres du Temple du Peuple se seraient collectivement don-

né la mort. Parmi les cadavres, les autorités recensent celui du chef de l'organisation, le révérend Jim Jones. Ce pasteur est connu pour son talent d'orateur mais aussi pour ces relations avec d'influents personnalités de gauche aux États-Unis. Pourquoi et surtout comment un seul homme est-il parvenu à conduire plus de

900 personnes vers la mort, sans que l'on puisse l'en empêcher ? ■

Podcast : <https://www.caminteresse.fr/histoire/le-temple-du-peuple-de-lutopie-au-plus-grand-suicide-collectif-de-lhistoire-des-sectes-11195626/>

A lire sur le site de l'Unadfi : *Un massacre toujours dans les esprits* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/un-massacre-toujours-dans-les-esprits/>

The Saints

Jugés pour avoir tué une fillette diabétique en la privant d'insuline ■ Australie

■ Quatorze membres d'un groupe religieux appelé The Saints, dont les parents, sont jugés en Australie pour avoir tué une petite fille de huit ans. Ils l'ont privée d'insuline alors qu'elle souffrait d'un diabète de type 1.

Ils ont préféré « faire confiance à Dieu pour la guérir ». Mais elle en est morte. Leur procès s'est ouvert, ce mercredi 10 juillet, devant la Cour suprême du Queensland en Australie. Il devrait durer trois mois. Tous les accusés, qui se défendent eux-mêmes, ont plaidé non coupable. Luke Stevens, le leader du groupe, nie toute responsabilité. Le sexagénaire affirme que « le décès de l'enfant était voulu par Dieu » et que ce n'est pas un acte criminel. Il a également accusé la police pour ce qu'il considère comme « une persécution de son église ».

Elizabeth Struhs, a été retrouvée morte en janvier 2022 dans une maison de Toowoomba, située à une centaine de kilomètres

de Brisbane, après avoir été privée d'insuline pendant plusieurs jours.

Deux hommes, le père d'Elizabeth et le chef du groupe religieux, sont jugés pour « meurtre », les procureurs estimant qu'ils savaient que le manque d'insuline tuerait l'enfant.

La mère de la fillette, son frère ainsi que dix autres personnes sont jugés pour « homicide involontaire ».

Selon la justice, la secte refuse d'avoir recours à la médecine. Des « croyances extrêmes » qui avaient déjà failli mener à la mort d'Elizabeth, dans des circonstances similaires, trois ans auparavant.

Début janvier, les parents d'Eliz-

abeth ont d'abord décidé de réduire la dose d'insuline administrée à leur fille, avant de choisir de la supprimer totalement. Selon la procureure, « l'état de santé de la fillette s'est rapidement dégradé et elle est décédée après avoir souffert pendant des jours ». Au moment des faits, la mère de l'enfant venait de sortir de prison. Elle avait été condamnée une première fois pour ne pas avoir administré d'insuline à sa fille en 2019.

Parmi les soixante témoins attendus à la barre, le tribunal devrait entendre l'une des filles du couple Struhs, qui a rompu les liens avec sa famille. ■

(Sources : BBC & Le Parisien, 10.07.2024 ; NewsWire, 08.08.2024)

Anabaptisme

Une Mégachurch contrainte de suspendre ses activités ■ Canada

■ La Mégachurch The Meeting House, basée en Ontario, a annoncé la suspension de ses activités ministérielles après avoir perdu sa couverture d'assurance contre les abus et les pratiques d'emploi.

Cette décision fait suite à un scandale d'abus sexuel qui a secoué la congrégation il y a deux ans, lorsque son ancien pasteur, Bruxy Cavey, a été accusé d'agression sexuelle. Depuis, l'église anabaptiste a perdu des membres (1565 aujourd'hui contre 5700 il y a

cinq ans), des dirigeants... Et ses contrats d'assurance. De nouvelles allégations contre l'ancienne gouvernance ont été dévoilées et quatre plaintes ont été déposées.

Malgré les efforts déployés pour se remettre de la crise et pour

trouver une nouvelle couverture d'assurance, la nouvelle équipe de The Meeting House a dû suspendre ses activités en juillet. Les dirigeants de l'église ont exprimé leur espoir de surmonter cette crise. ■

(Source : Cristianity Today, 28.07.2024)

Arts divinatoires

Un filon lucratif sur les réseaux sociaux ■ France

■ Les influenceurs spécialisés dans l'astrologie ont investi les réseaux sociaux. Leur communauté ne cesse de croître. Et la vente de leurs produits dérivés aussi.

Chaque jour, Jenny Fink, la créatrice du compte Instagram Sisters Astro, publie horoscopes et conseils spirituels avec l'appui de son équipe composée d'astrologues, de cartomanciennes et de numérologues. Lancé en 2020, son compte a atteint plus de 20 000 abonnés en deux semaines. Il en compte 157 000 aujourd'hui, dont 97 % de femmes de moins de 35 ans. Âgée de 31 ans, l'entrepreneure, diplômée en marketing, communication et commerce, dit avoir découvert le

concept des « arts divinatoires et outils de développement personnel » lors d'un séjour aux États-Unis. « Je voyais à quel point l'astrologie faisait sens dans nos conversations. On avait une autre façon de parler de soi, d'échanger. On dédramatisait nos défauts », explique celle qui a exploité un filon négligé en France à l'époque. Depuis, elle propose « des consultations » sur son site (entre 50 et 100 €), des événements et produits dérivés. Elle a lancé « une école de spirituali-

té » et une hotline, sorte de ligne d'assistance, où elle reçoit entre 100 et 200 questions par jour (réponses facturées entre 20 et 45 €).

Reste que l'astrologie est une pratique controversée. Serge Bret-Morel, ancien astrologue et auteur de La critique de l'astrologie, fait la différence entre l'astrologie, l'étude des astres, et la pratique populaire qui se résume à l'étude des douze signes du zodiaque. Selon le conférencier, « rien dans cette astrologie populaire n'a

>>>

>>>

montré la moindre pertinence ». Pourtant, selon un sondage IFOP, 58 % des Français déclarent croire à au moins une des disciplines de para-science, à savoir l'astrologie (41 %), les lignes de la main (29 %), la sorcellerie (28 %), la voyance (26 %), la numérologie (26 %) et la cartomancie (23 %).

Serge Bret-Morel pointe du doigt

les risques de dérives sectaires et d'escroqueries. Il parle « de pratiques caricaturales » dans les médias et sur les réseaux sociaux qui « ressemblent beaucoup à du divertissement ». Face à ces critiques, l'influenceuse Jenny Fink assure « comprendre » celles et ceux qui attribuent à l'astrologie surtout des vertus marketing.

Mais elle assume : « Mon objectif, aujourd'hui, c'est de moderniser l'accès aux arts divinatoires et aux outils de développement personnel auprès du plus grand nombre. La spiritualité appartient à tous ». ■

(Source : France Info, 29.06.2024)

« L'astrologie n'a rien d'anodin » ■ France

■ Serge Bret-Morel a consacré quinze ans de sa vie à l'astrologie avant d'en devenir l'un des plus féroces critiques. Avec un master en histoire et philosophie des sciences en poche, il a d'abord cherché à valider méthodiquement les principes astrologiques, croyant fermement en leur véracité. Au fil de ses recherches, il a découvert de nombreuses incohérences. Jusqu'à conclure que l'astrologie était non seulement scientifiquement infondée, mais aussi et surtout trompeuse et dangereuse.

Dans une interview accordée à *L'Express*, Serge Bret-Morel explique comment l'astrologie séduit en offrant des réponses simplistes et flatteuses à des questions complexes. Il décrit l'astrologie comme une « machine à produire des coïncidences » qui exploite des biais cognitifs tels que l'effet Barnum, rendant ses pratiquants vulnérables à des croyances fallacieuses. Bien que souvent perçue comme un passe-temps inoffensif, l'astrologie reste profondément enracinée dans la culture populaire, notamment par le biais des médias (principalement la presse féminine) et des réseaux sociaux. Aujourd'hui, Serge Bret-Morel

s'inquiète de l'impact de cette omniprésence.

L'ancien astrologue alerte également sur les potentielles dérives sectaires de cette pratique évoquant des consultations individuelles où des personnes fragiles peuvent être manipulées. Il cite des cas où des astrologues ont conseillé à leurs clients de cesser leurs traitements médicaux, illustrant les dangers concrets de l'astrologie.

Malgré ses nombreuses tentatives, Serge Bret-Morel n'a pas réussi à obtenir un soutien académique pour approfondir ses recherches sur l'astrologie, un domaine qu'il juge sous-étudié et

largement mal compris. Il déplore le manque de financement et d'intérêt pour un sujet qu'il considère pourtant essentiel pour la société moderne, en raison de l'influence persistante de l'astrologie sur la pensée populaire. Pour lui, il est crucial de mieux réguler la pratique de l'astrologie, voire revenir à d'anciennes législations interdisant la rémunération des activités de divination. Il plaide pour une diffusion plus large de l'information critique sur l'astrologie, afin de sensibiliser le public aux dangers potentiels de cette pratique et de contrer la désinformation qui y est liée. ■

(Source : L'Express, 16.08.2024)

L'ancien maire d'Agde et sa voyante libérés et placés sous contrôle judiciaire

■ France

■ **Après plus de trois mois de détention, Sophia M., la voyante de l'ex-maire d'Agde, Gilles d'Ettore, a été libérée sous contrôle judiciaire. Interdite de séjour dans l'Hérault, elle doit résider à Strasbourg.**

Le juge des libertés et de la détention du tribunal judiciaire de Béziers a décidé cette remise en liberté sous conditions strictes. En plus de son interdiction de séjour dans l'Hérault, Sophia M. ne peut plus exercer aucune activité liée à l'ésotérisme ou aux médecines alternatives. Mise en examen pour escroqueries, recel de détournements de fonds, recel de corruption et travail dissimulé, elle est au cœur d'une enquête complexe.

Cette libération suit celle de

Gilles d'Ettore, placé en détention provisoire en mars dernier et accusé de détournement de fonds, prise illégale d'intérêt et corruption. Il affirme « avoir été manipulé par Sophia M. », qu'il considérait « comme sa fille ». Utilisant des prétendues communications spirituelles, Sophia M. aurait influencé Gilles d'Ettore pour favoriser ses proches et obtenir des avantages financiers.

L'affaire, qui a conduit à la mise en examen d'une dizaine de

personnes, dont des cadres de l'entreprise Eiffage, révèle un détournement de plus de 300 000 €. Les fonds auraient servi à financer des travaux personnels et une cérémonie de mariage. L'enquête, dirigée par deux juges d'instruction, se poursuit pour démêler les ramifications de ce dossier tentaculaire. ■

(Source : France 3, 28.06.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Le maire d'Agde mis sous «emprise» par une voyante ?* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/le-maire-dagde-mis-sous-emprise-par-une-voyante/>

Un jeune homme battu à mort après une cérémonie ■ Italie

■ **Un homme de 26 ans a perdu la vie après avoir participé à une cérémonie chamanique organisée dans une abbaye à Trévise, en Italie. Son corps, portant des traces de coups violents, a été retrouvé dans une rivière.**

Chamanisme

Selon les premiers éléments de l'enquête, le 29 juin, Alex Marangon, 26 ans, a participé à une cérémonie chamanique avec une vingtaine de personnes dans l'abbaye désacralisée de Santa Bona, à Vidor. Dans le cadre « d'un rituel de guérison », ce barman aurait bu du thé à base d'ayahuasca, une plante originaire d'Amérique du sud, provoquant de puissantes hallucinations, interdite dans

de nombreux pays, dont l'Italie. Les autorités locales affirment également que le jeune homme a reçu une injection de kambo, un venin de grenouille amazonienne qui peut également provoquer des hallucinations.

Il a été aperçu la dernière fois vers 3 heures du matin, courant pieds nus dans les jardins à côté de l'abbaye.

Le 3 juillet, le corps sans vie du

jeune homme a été découvert sur un îlot de la rivière Piave, à quatre kilomètres en aval de l'abbaye. Les résultats de l'autopsie ont révélé « des traces de coups ayant entraîné une grave hémorragie interne ». L'hypothèse privilégiée est que le jeune homme aurait été passé à tabac par plusieurs personnes. ■

(Source : LINFO.re, 10.07.2024)

Créationnisme

Le prédicateur Harun Yahya télévisé condamné à 8 658 ans de prison ■ Turquie

■ La plus haute cour d'appel de Turquie a confirmé la condamnation à 8 658 ans de prison d'Adnan Oktar. Le prédicateur controversé s'est également vu confisquer ses actifs estimés à 5 milliards de liras.

Adnan Oktar, connu pour ses émissions de télévision où il prêchait le créationnisme et les valeurs conservatrices, entouré de femmes qu'il appelait ses « chatons », a été arrêté à Istanbul en 2018 dans le cadre d'une enquête menée par l'unité des crimes financiers de la police de la ville.

Celui qui se fait aussi appelé Harun Yahya, a été condamné une première fois à 1 075 ans de prison pour de multiples chefs d'accusation : exploitation

sexuelle, tentative de meurtre, torture, obstruction de l'éducation, détention illégale et enregistrement non autorisé de données personnelles. Mais une cour supérieure a annulé ce verdict, conduisant à un nouveau procès en 2022, à l'issue duquel une haute cour criminelle d'Istanbul a prononcé la peine de 8 658 ans de réclusion. La Cour de Cassation vient de confirmer cette peine. Le tribunal a également ordonné la saisie des biens propres du sexagénaire et ceux de son organisation, ce qui inclut

61 véhicules de luxe, des biens immobiliers dont 17 villas, des bijoux et d'importantes sommes d'argent en liras turques et en devises étrangères, sans oublier des armes à feu et munitions, pour une valeur totale estimée à cinq milliards de liras.

À l'étranger, Adnan Oktar s'est rendu célèbre après la publication d'un *Atlas de la création* dans lequel il rejette les théories évolutionnistes. ■

(Source : Turkish Minute, 12.07.2024)

Mouvance Bouddhiste

« Petit Bouddha » condamné à dix ans de prison ■ Népal

■ Accusé de violences physiques et sexuelles sur ses disciples, Ram Bahadur Bomjan, 33 ans, a été condamné à dix ans de prison. Celui qui se fait appeler « Petit Bouddha » avait été interpellé en janvier dans une cache près de Katmandou.

Il fuyait les autorités depuis plusieurs années. Surnommé « petit Bouddha » ou « Buddha Boy », il a acquis sa notoriété à l'adolescence, ses disciples lui attribuant la capacité de méditer durant des mois, immobile, sans eau, nourriture, ni sommeil. Fin juin, il a été jugé coupable d'agressions sexuelles sur des enfants par le tribunal de Sarlahi, dans le sud du Népal. Il a été condamné à dix ans de prison

ainsi qu'à une amende de 500.000 roupies népalaises (3 489 €).

Le gourou de 33 ans avait été interpellé en janvier près de la capitale Katmandou. Selon la police, une somme de 30 millions de roupies népalaises (plus de 200 000 €) en liquide a été découverte lors de son arrestation, ainsi que des devises étrangères.

Des dizaines de plaintes pour violences ont été déposées à

son rencontre en 2010. Il avait expliqué à l'époque « battre les victimes parce qu'elles gênaient sa méditation ». Une nonne de 18 ans l'avait aussi accusé de viol en 2018. L'année suivante, la police avait ouvert une autre enquête après que des familles avaient fait état de la disparition de quatre de ses fidèles. L'enquête n'a rien donné à ce jour.

Avant de vivre dans la

>>>

>>>

clandestinité, Ram Bahadur Bomjan pouvait rassembler des dizaines de milliers de personnes pour assister à ses méditations dites miraculeuses dans la jungle.

À l'âge de 16 ans, il avait disparu pendant neuf mois dans une zone sauvage de l'est du Népal. Des moines bouddhistes avaient organisé des veillées en continu

pour prier pour son retour sain et sauf. ■

(Sources : Le Parisien & AFP, 01.07.2024 ; Elle, 02.07.2024)

Mouvance
hindouiste

121 morts lors d'un rassemblement religieux, six personnes interpellées ■ Inde

■ **Mardi 2 juillet, un rassemblement religieux a viré au drame dans le nord de l'Inde. Une bousculade a provoqué la mort de 121 personnes, essentiellement des femmes. Le gourou au centre de l'événement, déjà connu pour ses démêlés avec la justice, n'est pas réapparu en public depuis.**

Près de 250 000 personnes se sont rassemblées, mardi 2 juillet, à Hathras, dans l'Uttar Pradesh, pour assister à un rassemblement orchestré par Suraj Pal Singh, 58 ans, un gourou plus connu sous le nom de Bhole Baba. Alors que sa voiture quittait les lieux, la foule s'est ruée sur le véhicule pour tenter de l'apercevoir et une bousculade a éclaté. Elle a coûté la vie à 121 personnes, dont 112 femmes et sept enfants. Des vidéos, largement diffusées sur les réseaux sociaux, témoignent de l'horreur du drame, les victimes étant écrasées et étouffées. Ce scénario funeste aurait sans doute pu être évité. Selon le premier rapport des autorités, la foule était quatre fois plus importante que la jauge autorisée et seuls 70 policiers étaient mobilisés. Au Parlement indien, les députés ont observé une minute de silence. Le premier ministre Narendra Modi a déploré un « accident tragique » et promis que les familles des défunts

recevraient une indemnisation.

Le gourou retranché dans un monastère

Une plainte a été déposée contre les organisateurs de l'événement, accusés de « défaut d'encadrement ». Le gourou, lui, s'est volatilisé. Deux autres rassemblements étaient prévus plus tard ce mois de juillet près de la ville d'Agra où se trouve le Taj Mahal. Six personnes ont été arrêtées deux jours après le drame. Selon l'inspecteur général de la police, Shalabh Mathur, « elles travaillaient en tant que bénévoles et s'occupaient de la gestion des foules et de la collecte de fonds ». Le prédicateur hindou affirme ne pas cacher. Par la voix de son avocat, il dit « se dégager de toute responsabilité ». Reste qu'il n'a plus été vu en public. Selon des médias locaux, il se serait retiré « dans un monastère à Mainpuri dont les portes ont été fermées avec des chaînes, de l'intérieur, par des fidèles ». Une vingtaine de policiers montent la

garde à l'extérieur du bâtiment, protégé par un mur d'enceinte de cinq mètres de haut.

« Une réincarnation de Dieu » selon ses fidèles

Suraj Pal Singh a été agent de police local pendant une décennie avant de quitter ses fonctions dans les années 90, sous la contrainte, à la suite d'allégations d'agressions sexuelles... Il s'est alors autoproclamé prédicateur. Contrairement à d'autres gourous indiens, il se tient loin des médias mais bénéficie d'une audience considérable dans les zones rurales. Ses adeptes ont pour habitude de se précipiter pour ramasser la poussière sous ses pieds. Né dans une famille de fermiers, dans le village de Kasganj, près de la région de Hathras où a eu lieu la bousculade, aîné de trois enfants, il voyage à travers les États de l'Uttar Pradesh, du Rajasthan et du Madhya Pradesh, dans la ceinture nord de l'Inde, où il a une grande audience, et donne des discours le premier mardi

>>>

>>>

de chaque mois. Membre de la communauté Dalit, une caste inférieure en Inde, Bhole Baba (que l'on peut traduire par Vénérable innocent) est considéré par ses fidèles comme une réincarnation de Dieu. Selon un document affiché sur le site de l'incident, il dit vouloir créer « une société idéale, libérée de la superstition et pleine de compassion ».

En Inde, le mot gourou n'a pas de connotation négative ou sectaire mais « ce statut religieux est extrêmement contrôlé par les instances officielles », indique

le père Yann Vagneux, prêtre des Missions étrangères de Paris à Bénarès et spécialiste de l'hindouisme. Le problème est que, ces dernières années, de nombreux « faux gourous » ont prospéré. « Ils servent souvent les hommes politiques en leur fournissant un public fervent, à l'instar de Bhole Baba », ajoute le prêtre. « Les partis, notamment le BJP du Premier ministre Narendra Modi, se sont beaucoup appuyés sur ces figures populaires ».

En 2022, Bhole Baba avait déjà organisé un rassemblement

religieux en pleine pandémie de Covid-19. L'administration n'avait autorisé que 50 personnes à assister à l'événement, qui en avait finalement regroupé 50 000.

Les rassemblements religieux en Inde détiennent un triste record d'épisodes mortels notamment en raison de lacunes en matière de sécurité. ■

(Sources : La Croix & Courrier International, 03.07.2024, Reuters & La Presse, 04.07.2024)

« Dieu sur terre » poursuivi par la justice ■ Royaume-Uni

■ **Rajinder Kalia, leader de culte autoproclamé « Dieu sur terre », est accusé par d'anciens adeptes de viols et d'abus. Le sexagénaire, qui opérait dans un temple à Coventry, aurait utilisé une branche obscure de l'hindouisme, Baba Balak Nath, pour manipuler ses fidèles.**

Les accusations concernent des abus sexuels sur quatre femmes et jeunes filles, dont certaines n'avaient que quatre ans au moment des faits. Les plaignantes affirment que Kalia a exercé une influence sur elles, les contraignant à des actes financiers et sexuels contre leur gré.

La Haute Cour a appris que Kalia a commencé ses prêches au Royaume-Uni après un accident de moto en Inde, se rétablissant miraculeusement après une visite à Himachal Pradesh, une région associée au dieu Baba Balak Nath. En 1986, il a ouvert son propre temple et aurait rapidement endoctriné ses fidèles en réussissant à les convaincre qu'il était une incarnation divine.

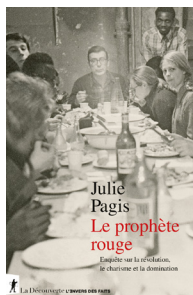
Pour Mark Jones, l'avocat représentant les plaignantes, « il a une personnalité charismatique et dominatrice. Il se présentait comme une incarnation divine en prétendant accomplir des miracles. La capacité des plaignantes à consentir librement à ses demandes était anéantie ». L'une d'elles a affirmé « avoir été violée plus de 1300 fois en 22 ans après avoir rejoint le temple en tant que mère célibataire ». Elle a raconté que Kalia « justifiait ses actes pervers en les comparant aux relations divines du dieu Krishna ». Une autre victime a déclaré avoir été abusée dès l'âge de 13 ans, avant que Kalia ne prenne sa virginité à 21 ans. Elle a également expliqué « avoir été menacée d'attaque à l'acide après

avoir signalé les abus à la police. Une troisième femme a affirmé avoir été abusée dès l'âge de 13 ans tandis qu'une quatrième a déclaré qu'il l'avait embrassée de manière inappropriée dès l'âge de quatre ans. D'autres plaignants accusent Kalia de les avoir escroqués.

La police des West Midlands avait tenté de poursuivre Kalia pour des infractions criminelles liées aux abus sexuels présumés. L'affaire avait été abandonnée en 2017 faute de preuves suffisantes. Kalia, qui réside dans un manoir de 1,1 million de livres sterling avec sa femme, nie toutes les accusations. Le procès se poursuit. ■

(Source : The Sun, 01.07.2024)

Mouvance maoïste



Dans cet essai intitulé *Le Prophète rouge*, elle explore la soumission aveugle des membres, expliquant comment l'idéal révolutionnaire peut dégénérer en un culte de la per-

***Le Prophète rouge*, Julie Pagis, Éditions La Découverte, 2024**

■ Dans son dernier ouvrage, Julie Pagis, sociologue et politiste au CNRS, plonge dans les méandres d'une communauté maoïste des années 1970 en banlieue parisienne, dirigée par un chef charismatique et manipulateur, Fernando Fernandez.

sonnalité destructeur. À travers une enquête fouillée, basée sur des archives et témoignages, Julie Pagis montre comment la domination de Fernandez a marqué les esprits bien après la dissolution du groupe, soulignant la fragilité de la résistance face à l'autorité perverse.

A lire : *Le Prophète rouge : enquête sur la révolution, le charisme et la domination*, de Julie Pagis, Éditions La Découverte, 352 pages, 21 €. ■

(Source : Le Monde, 23.08.2024)

New Age

Le manifesting : « Je pense donc je réussis » ■ International

■ Très en vogue sur les réseaux sociaux, le manifesting serait, selon ses adeptes, la clé du succès pour transformer une pensée en réalité. Mais « la désillusion peut être grande » mettent en garde des médecins.

Hérité de la pensée New-Âge, le manifesting est particulièrement plébiscité par la jeune génération, surtout depuis la crise sanitaire. Pendant la pandémie, les recherches Google sur « manifesting » auraient augmenté de 500 % selon *Le Soir*. Technique d'auto-persuasion, le manifesting (manifestation en français), aurait pour but d'attirer les bonnes choses : le travail idéal, la richesse, le grand amour. Il serait possible de prendre le contrôle de sa vie en étant très optimiste. Mais cette tendance serait dangereuse pour la santé mentale. « À force de se persuader que des choses positives vont nous arriver, on est dans une situation d'attente. Et lorsque

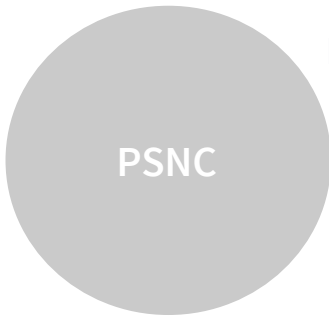
cela n'arrive pas, la désillusion peut être si grande qu'elle peut mener à la dépression », explique la psychothérapeute Whitney Goodman dans *The Guardian*. « Je pense qu'en particulier pour les personnes qui ont été maltraitées, qui ont vécu dans la pauvreté, ou qui ont été confrontées à des difficultés traumatisantes, cela peut alimenter et approfondir cette croyance : je suis la raison pour laquelle de mauvaises choses m'arrivent ».

Au fil de ses recherches, le Dr Oettingen, chercheuse en psychologie à l'université de New-York et de Hambourg, a remarqué que les personnes pratiquant le manifesting subissent une baisse

d'énergie et de motivation. Elle explique : « On trompe notre cerveau en lui faisant croire que nous avons déjà réussi. Le simple fait de rêver à l'avenir réduit les chances de réaliser ses rêves et ses souhaits puisque ça sape notre énergie pour accomplir le dur travail consistant à relever les défis de la vie réelle ».

Cette quête du bonheur, du succès, de l'amour « peut faire tomber dans des dérives secondaires » prévient le psychologue Jean-François Vézina. « La quête de sens est un besoin universel, mais elle doit venir de la personne elle-même, et ne pas être dictée par quelqu'un d'autre ». ■

(Source : TF1 Info, 21.08.2024)



Les Jeux Olympiques, temple des PSNC ? ■ France

■ Cupping, ostéopathie, cryothérapie ... Les PSNC sont omniprésentes dans le milieu sportif.

Les PSNC fleurissent chez les athlètes, en quête d'optimisation de leurs performances sportives ou d'un moyen de contrer la fatigue et d'éventuelles douleurs.

C'est par exemple le cas du cupping (thérapie par les ventouses), une pratique interdite par l'Ordre des Kinésithérapeutes en France. Dès les Jeux Olympiques de Rio, en 2016, les bénéfices de cette thérapie avaient été vantés par Michael Phelps. Alors qu'il n'existe pas de preuves scientifiques de l'efficacité de cette pratique, elle était encore bien présente aux Jeux de Paris, comme en témoignent les larges cercles rosés visibles sur les corps de certains nageurs.

Une autre PSNC connaît un essor fulgurant dans le milieu sportif : la cryothérapie. Selon les tenants de cette pratique, le froid – en prenant par exemple un bain glacé – stimulerait la récupération des athlètes. Ainsi, un récent article du British Journal of Sports Medicine révélait que 1500 tonnes de glace avaient été sollicitées par les

différentes fédérations présentes aux JO de Paris. « Seulement » 650 tonnes ont finalement été mises à disposition, soit tout de même 10 fois plus que ce qui avait été fourni lors des JO de Tokyo en 2021. Comme le rappelle l'article, la glace peut avoir son utilité dans des situations spécifiques, comme les coups de chaleur ; mais en ce qui concerne la récupération sportive, les bénéfices restent à démontrer. Cette pratique a en plus un impact écologique conséquent, puisqu'elle nécessite de produire – et de conserver – d'importantes quantités de glace.

Quant à l'ostéopathie, elle reste sans surprise la PSNC la plus plébiscitée par les athlètes. Des ostéopathes sont ainsi présents dans les staffs des fédérations et même dans les équipes de la clinique officielle des JO, qui assure le suivi quotidien de la santé des athlètes. Une pratique dont les bienfaits sont contestés : certains courants, comme l'ostéopathie crânienne ou viscérale, n'ont jamais prouvé leur

efficacité, quand d'autres, proches des techniques de kinésithérapie, ne présentent pas d'avantage par rapport à cette dernière. Selon Pascale Mathieu, présidente de l'Ordre des Kinésithérapeutes, « les ostéopathes offrent surtout aux athlètes du bien-être sans propriété curative ».

Certains laboratoires ont également repéré la manne financière représentée par le milieu sportif. Le laboratoire Sanofi a ainsi mis en vente un patch antidouleur, Initiv, promu par des figures telles que Kevin Mayer. Selon le fabricant, « Initiv promet d'agir « en synergie » avec le corps humain, en reflétant puis renvoyant les infrarouges émis par l'organisme ». Toutefois, aucune étude à la méthodologie rigoureuse (incluant notamment un groupe de comparaison « placebo ») n'a été réalisée sur ce produit.■

(Sources : What'sUpDoc Le Mag, 29.07.2024, 20 minutes, 29.07.2024, Konbini, 29.07.2024, La Dépêche, 29.07.2024)

Les coupeurs de feu : une efficacité si mystérieuse ? ■ France

■ Plusieurs éléments permettent d'expliquer le soulagement perçu après avoir consulté un coupeur de feu.

>>>

>>>

Les coupeurs de feu – ou barreurs de feu – prétendent pouvoir réduire l'intensité des brûlures et des douleurs associées. Cette PSNC se pratique de façon variée, certains praticiens intervenant même à distance, par téléphone. Et depuis quelque temps, des services de radiothérapie disposent même d'une liste de barreurs mise à disposition des patients. Signe d'une réelle efficacité de cette pratique ?

Pas forcément. En réalité, on fait souvent appel à ces praticiens pour des brûlures superficielles, au premier degré ou au deuxième degré léger. Dans ce cas, les douleurs s'atténuent après 40 minutes – avec ou sans intervention. Mais le fait de faire appel à un coupeur de feu dans ce laps de temps peut logiquement laisser penser que c'est son action – et non le temps – qui a offert un soulagement. De même,

on peut croire que l'absence de cicatrices est due à l'intervention du barreur : en réalité, ces brûlures sont trop superficielles pour léser durablement la peau. A ces éléments s'ajoutent un effet lié au contexte de l'intervention du praticien : le simple fait d'être pris en charge par une personne annonçant pouvoir nous soulager agit sur l'anxiété – donc, potentiellement, sur la perception de la douleur.

Mais que penser, alors, du soulagement ressenti pour des brûlures plus importantes ? En réalité, dans ce cas aussi, les douleurs disparaissent rapidement, mais pour une raison moins plaisante : les terminaisons nerveuses ayant été atteintes, le signal de la douleur ne peut plus se diffuser.

Enfin, des études ont été menées sur l'efficacité des coupeurs de feu pour les effets secondaires

des patients en radiothérapie. Si les malades estiment que l'intervention leur a été bénéfique, un effet indésirable notable a été identifié : le recours au coupeur de feu augmente la fatigue des patients, en raison du déplacement nécessaire pour rencontrer le praticien. De même, pour traiter les verrues, des études ont conclu que le recours à un barreur de feu ne faisait pas disparaître ces lésions plus rapidement que ne le permettrait leur évolution naturelle.

Reste à rappeler la conduite préconisée en cas de brûlure : pour les brûlures légères, on recommande de les laisser sous l'eau tiède pendant 15 minutes au moins. Et pour toute brûlure profonde, pas d'hésitation : il faut appeler le 15 ou le 112. ■

(Source : Libération, 14.07.2024)

Une doula pointée par plusieurs témoignages de victimes ■ France

■ Dans les Cévennes, Maria Libera propose, entre autres PSNC, des services de doulas – non sans dérives.

Cette praticienne est responsable de l'association Humanly qui organise « Yoniversel, le festival de la vulve », dont la dernière édition s'est tenue en mai dernier. Ce festival, annoncé comme « familial », comporte des zones pour adultes interdites aux enfants où se pratiquent plusieurs activités nues, comme du tantra. Toutefois, des participantes de

la première édition affirment que des stands d'objets sexuels étaient installés dans les espaces accessibles aux enfants. Concernant l'édition 2024, une festivalière explique avoir trouvé l'ambiance malsaine : « Cette année il y avait pas mal de mecs venus seuls, avec des intentions et recherches pas très saines qui erraient dans le festival en

proposant des moments de douceurs qu'on retrouve dans les ateliers (massages, tantra) ou en train de danser en mode gros lourd qui vient te coller... »

Mais Maria Libera, aussi connue sous l'alias « Madame Ocytocine », est aussi une doula, soit une accompagnante en naissance. Cette profession, récemment apparue en France,

>>>

>>>

fait l'objet de nombreuses controverses, et préoccupe les instances représentatives des gynécologues-obstétriciens et sage-femmes. Maria Libera propose de nombreux services en plus de l'assistance à la naissance : elle pratique diverses PSNC et organise différents stages autour de la natalité. Les thèmes abordés vont de la préparation à base de placenta (ce qui est illégal en France) aux « masterclass en naissance quantique ».

Au-delà de ces pratiques controversées, Maria Libera adopterait régulièrement des comportements problématique : *Le Poing* a recueilli les témoignages de huit femmes victimes de cette praticienne.

C'est par exemple le cas de Jeanne qui, enceinte, choisit d'accoucher à domicile et d'être accompagnée dans ce processus par Maria Libera. Elle subit toutefois plusieurs déconvenues durant son accompagnement : outre la rare présence de la doula, pourtant supposée l'accompagner, elle explique également avoir été touchée aux jambes et au visage sans avoir pu donner son consentement. Jeanne insiste également sur le caractère charmeur de la praticienne, qui bénéficie

de la vulnérabilité des personnes enceintes. Une autre femme apporte un témoignage similaire, et explique avoir également été exposée à des propos anti-médecine : « J'ai eu droit à un discours anti médical à fond, qu'il fallait résister, ne pas faire confiance au corps médical ». Ce discours est également présent sur les réseaux sociaux de l'association Humanly, qui invite les femmes enceintes à se renseigner « sur les protocoles hospitaliers et leurs conséquences » et à s'éloigner « des récits qu'on a pu te transmettre sur l'accouchement à l'hôpital. »

Si les thèmes des stages proposés sont en eux-mêmes questionnables, plusieurs participantes expliquent par ailleurs avoir été initiées à des activités non prévues dans la plaquette, comme le moulage de leur vulve par une intervenante extérieure, ou l'auto-exploration de leur vagin, dans la même pièce que le reste des participantes. « J'étais venue pour apprendre une forme de massage traditionnel et je me suis retrouvée prise au piège dans une activité hyper intime que je devais partager avec 17 inconnues... », explique une participante.

Selon plusieurs témoignages, Maria Libera ferait appel à

des participantes pour l'aider durant ses stages en échange d'un tarif au rabais, voire d'une participation gratuite : « sa technique est toujours la même, elle va rechercher dans ses collaborateurs un profil-type : toujours des femmes, de préférence avec enfant, célibataires si possible, plutôt vulnérables à ce moment-là de leur vie », explique Léa, une ancienne participante.

Plusieurs femmes mentionnent également le caractère despotique de Maria Libera, ce qui empêche certaines participantes de s'opposer aux activités imposées. Ainsi, selon une participante, « elle n'hésitait pas à descendre quelqu'un en public, en lui disant des choses très violentes ». Un climat tyrannique entretenu par l'envoi de message aux anciennes participantes, jour et nuit. Selon Léa, « les messages ayant pour but de « recadrer » une personne arrivent très fréquemment, le soir, la nuit, et sont visibles de tous. »

Contactée par *Le Poing*, Maria Libera qualifie ces allégations de diffamatoires. ■

(Source : *Le Poing*, 16.07.2024)

Les pseudo-thérapeutes, experts pour imaginer des pathologies ? ■ France

■ Les praticiens de PSNC peuvent attribuer les symptômes de leurs clients à un large éventail de maladies, parfois totalement inventées.

>>>

>>>

Les faux-diagnostic sont ainsi courants dans les PSNC, qui ont tendance à pathologiser des signes normaux ou à expliquer les symptômes de leurs patients par des maux inconnus ou rejetés par la médecine conventionnelle.

La fatigue surrénale est ainsi une maladie inventée par un chiropracteur ; selon ce praticien, le stress du quotidien épuiserait les glandes surrénales. Ce diagnostic est désormais régulièrement posé par certains praticiens de PSNC : ce mal se soignerait au moyen d'un protocole de plusieurs compléments alimentaires, d'une modification de l'alimentation, d'un changement de mode de vie et d'une meilleure gestion du stress. Une étude a pourtant conclu que rien ne permet de prouver que cette maladie est une affection réelle.

Les intoxications chroniques, une affection réelle mais rare, sont également couramment diagnostiquées par des pseudo-thérapeutes. Pour ces praticiens, un seul remède : la désintoxication des substances nocives accumulées dans notre corps, qui proviendraient de notre environnement, notre alimentation, ou encore des médicaments modernes. Pour éliminer ces toxines, les pseudo-thérapeutes proposent à la vente une myriade de traitements, parfois très coûteux. Et ce, alors que notre corps dispose déjà d'excellents mécanismes de détoxification, notamment via le foie ou les reins.

Un autre faux diagnostic récemment popularisé est celui de la surcharge vaccinale, qui repose sur l'idée que l'administration de

plusieurs vaccins à la fois pourrait submerger ou affaiblir le système immunitaire d'un patient, ce qui entraînerait des effets indésirables graves. Toutefois, comme l'indique le chercheur Edzard Ernst, « il n'existe aucune preuve de l'existence d'une surcharge vaccinale, ni du fait qu'elle puisse entraîner une maladie ».

La liste des faux diagnostics est encore longue : subluxation vertébrale, syndrome de Kiss, déséquilibre du yin et du yang... Autant de concepts qui s'opposent aux savoirs actuels sur le fonctionnement du corps humain, et participent à la pathologisation de symptômes normaux, ou au retard diagnostic de patients atteints de maladies parfois graves. ■

(Source : L'Express, 15.08.2024)

Un ostéopathe repenté devient lanceur d'alerte ■ France

■ Arthur Dian, ostéopathe de formation, a mis fin à sa pratique un an après avoir été diplômé. Il s'engage aujourd'hui dans la lutte contre les dérives de l'ostéopathie.

Arthur Dian explique s'être orienté vers l'ostéopathie à 24 ans, après une formation universitaire en mathématiques et informatique. A la recherche de sa vocation, il découvre l'ostéopathie aux côtés de professions paramédicales dans une brochure proposée par un centre de formation parisien. Le jeune homme hésite un temps avec la kinésithérapie : « Pour moi, il était plus commun de voir des kinés devenir ostéos

a posteriori que l'inverse. Puisque l'ostéopathie semblait être l'aboutissement de la kinésithérapie, je me suis dit : autant faire ça directement ». D'autant que l'accès aux études d'ostéopathie est bien plus facile qu'à celles de kinésithérapie.

En 2016, le jeune homme s'engage dans le cursus de 5 ans, pour un coût de 10 000 € par an. Il explique avoir été convaincu par le décorum scientifique :

sont ainsi proposés des cours de physiologie, d'anatomie, de biomécanique, de sémiologie... À mesure qu'il progresse dans son cursus, le doute s'installe face à l'enseignement de certaines pratiques controversées, comme l'ostéopathie crânienne ou la fasciathérapie, souvent basée sur le ressenti.

Arthur Dian change donc d'école en quatrième année, et déchanté rapidement : la formation

>>>

>>>

proposée au sein de sa nouvelle école semble encore plus ésotérique. Il commence alors à critiquer le contenu de ses cours sur sa page Facebook, mais ses posts sont transmis au corps enseignant. « J'ai commencé à être stigmatisé, à avoir des problèmes, les profs me challengeaient », explique le jeune homme. Face à son échec aux examens de fin d'année, que le jeune homme attribue au jugement négatif des enseignants, il doit redoubler. Il

change encore une fois d'école, pour une structure affirmant enseigner les données les plus probantes. Une nouvelle fois, c'est la désillusion : les enseignements sont toujours aussi mystiques.

Arthur Dian décroche tout de même son diplôme en 2022 et choisit de ne pas s'installer, privilégiant des remplacements. Durant les consultations, il s'efforce d'adopter une posture basée sur les données de la science. Il entreprend également

de dénoncer les dérives de l'ostéopathie sur les réseaux sociaux.

Arthur Dian se décrit aujourd'hui comme un « lanceur d'alerte » et a intégré le Groupe d'études des mouvements de pensée en vue de la protection de l'individu (Gemppi). Il a mis fin à son activité d'ostéopathe, et a débuté un Master d'histoire et de philosophie des sciences. ■

(Source : Egora, 02.08.2024)

Décès des naturopathes Irène Grosjean et Daniel Kieffer ■ France

■ Deux figures de la naturopathie en France sont décédées le 30 juillet dernier.

Daniel Kieffer, 73 ans, serait mort au cours d'une opération chirurgicale. Ce naturopathe, auteur de plus de 40 ouvrages sur la « santé holistique », avait fondé en 1990 le Collège européen de naturopathie traditionnelle holistique (CENATHO).

Irène Grosjean, 93 ans, serait, elle, décédée dans un accident de la route. Cette pseudo-thérapeute crudivore, anti-médecine, prétendait que toutes les maladies étaient guérissables – Sida, surdité et autisme inclus

- en adaptant son alimentation. Elle avait aussi été épinglée après avoir conseillé de traiter la fièvre du nourrisson en le plaçant dans un « bain dérivatif » rempli d'eau glacée et en lui frottant longuement les parties génitales à l'aide d'un gant. Irène Grosjean avait également recommandé à un patient atteint d'un cancer de la prostate de cesser ses soins – l'homme était décédé 3 mois plus tard.

Les annonces de ces deux décès ont été effectuées par Thierry

Casasnovas, autre figure de la naturopathie. Casasnovas a été mis en examen en mai 2023 pour « exercice illégal de la médecine », « abus de confiance », « faux et usage de faux », « pratiques commerciales trompeuses », ou encore « blanchiment ». ■

(Sources : 20 Minutes, 31.07.2024, Le Figaro, 31.07.2024, Le Point, 31.07.2024, La voix du Nord, 31.07.2024, Marianne, 31.07.2024, Egora, 01.08.2024, Charlie Hebdo, 01.08.2024)

Une ancienne naturopathe s'engage contre les dérives thérapeutiques ■ France

■ Dans ses publications sur Internet, Sohan Tricoire dénonce les travers de la naturopathie et vulgarise la diététique.

>>>

>>>

Cette ex-praticienne explique que son intérêt pour la naturopathie a été favorisé par plusieurs éléments de sa trajectoire personnelle : elle souligne notamment l'impact du mépris du corps médical face à certains de ses choix (véganisme, stérilisation), auquel s'ajoute un contexte de questionnement professionnel et un penchant pour l'écologie et le « naturel » en général. « A un moment donné de mon parcours, toutes les conditions se sont trouvées réunies pour que j'adhère à ces préceptes », explique cette naturopathe « repentie ».

Le déclic pour cette PSNC a lieu après avoir visionné une vidéo d'Irène Grosjean, conseillée par un collègue crudivore. Sohan Tricoire apprécie le discours positif et bienveillant de la naturopathe, qui adopte par ailleurs une posture de soignant. Elle estime alors ne pas disposer des « outils pour comprendre que cette femme n'était en rien une professionnelle de santé ». La naturopathie apparaît donc

comme une reconversion parfaite pour une personne en quête d'un métier riche de sens.

Sohan Tricoire suit donc une formation d'une année dans une école de naturopathie réputée où sont proposés des enseignements de diverses PSNC comme l'iridologie, les fleurs de Bach, la réflexologie plantaire... Ignorant tout des effets placebo et contextuels, elle est convaincue par l'effet de groupe et l'efficacité apparente des méthodes présentes. Sohan Tricoire considère aujourd'hui que le prix de la formation, 12.000 euros, a probablement aussi joué un rôle : difficile d'avoir du recul après un tel investissement. Une fois installée, elle voit également sa pratique légitimée par divers professionnels de santé, comme ce laboratoire d'analyses médicales qui réalisait sans broncher les analyses d'intolérance alimentaire les plus farfelues.

Le doute émerge quand Sohan

Tricoire réalise qu'elle ressent les bénéfices des fleurs de Bach sans utiliser les élixirs. Elle découvre ensuite des contenus liés à l'esprit critique sur YouTube. Dans un premier temps, elle cherche à sauver la naturopathie « en faisant du tri et en éliminant ce qui n'était pas fondé sur des preuves scientifiques » : elle réalise rapidement que peu de pratiques associées à la naturopathie remplissent ce critère. Sohan Tricoire se détourne finalement définitivement de la naturopathie lors de la crise sanitaire, alors qu'explorent les discours antivax de ses confrères.

Elle est aujourd'hui diététicienne. De son passage par la naturopathie, elle regrette surtout d'avoir prescrit des tests coûteux à ses patients et de les avoir poussés à adopter des régimes restrictifs. Des discours qu'elle combat aujourd'hui grâce à ses vidéos et ses publications sur Internet. ■

(Source : L'Express, 14.07.2024)

Un thérapeute condamné pour avoir entraîné la mort de deux personnes Grande-Bretagne

■ Hongchi Xiao, promoteur d'une thérapie par les gifles, a causé la mort de deux personnes souffrant de diabète.

Ce thérapeute avait encouragé plusieurs malades à cesser de prendre de l'insuline au profit de sa méthode de soin alternative, la « paida lajin ». Selon cette PSNC

non fondée scientifiquement, les claques permettraient de fluidifier la circulation de l'énergie, donc d'améliorer la circulation sanguine et d'étirer les

muscles. Hongchi Xiao affirmait ainsi que la paida lajin permettait de soigner divers maux, comme le cancer ou le diabète.

En 2015, en Australie, un garçon

>>>

>>>

de 6 ans atteint d'un diabète de type 1 est décédé après un atelier organisé par ce thérapeute, qui avait poussé ses parents à cesser de lui donner de l'insuline.

En 2016, c'est en Angleterre qu'Hongchi Xiao organise un atelier, auquel participe une femme de 71 ans, elle aussi atteinte

d'un diabète de type 1. Ayant suivi les conseils du thérapeute, elle décède également après avoir arrêté de prendre son insuline et jeûné pendant quatre jours.

En 2019, un juge australien avait fait condamner Hongchi Xiao à une peine de prison et à l'interdiction d'exercer la

médecine. Il vient également d'être condamné par le jury de la Cour royale de Winchester pour homicide involontaire par grave négligence. Sa peine sera prononcée début octobre 2024. ■

(Sources : What'sUpDoc Le Mag, 26.07.2024, Slate, 27.07.2024, Doctissimo, 01.08.2024)

Gare aux recettes d'écran solaire des influenceurs ■ International

■ Par leur nombre et leurs discours surfant sur la vague de la crainte des produits chimiques, les influenceurs peuvent affaiblir notre regard critique sur leurs conseils de santé.

Sur les réseaux sociaux, on assiste à la multiplication de discours enjolivés, incomplets, voire fallacieux pour promouvoir le « mieux-être ». Par exemple, chaque été, quantité de créateurs de contenus mettent en avant les bénéfices des écrans solaires faits maison. Leur argument ? Certains composants des écrans solaires en vente seraient toxiques, études – parfois douteuses et/ou mal comprises – à l'appui. Ces influenceurs partagent généralement ensuite leurs propres recettes de crèmes, en s'appuyant sur d'autres études – elles aussi controversées.

En réalité, des instances de santé

publique ont démontré en 2018 que les bénéfices des crèmes solaires face au risque de cancer de la peau dépassent largement tout risque de réactions cutanées.

Outre-Atlantique, Santé Canada a donc diffusé courant juillet un avis public : « N'utilisez pas d'écran solaire fait maison ». Au début de l'été, l'Ordre des chimistes du Québec avait également mis en garde contre les « informations erronées et mensongères » diffusées au sujet des crèmes solaires sur les réseaux sociaux, en pointant notamment les limites des recettes maison pour résister à la réalité du quotidien : sueur, eau, mouvements, frottements...

Toutefois, ces messages de prévention peinent à convaincre le grand public. En cause, la chimio-phobie, cette crainte des risques associés aux produits synthétiques, qui seraient intrinsèquement plus néfastes que les produits dits « naturels ». Pour parvenir à contrer les discours délétères des influenceurs, le Québec suivra peut-être l'exemple de la France où depuis l'an dernier, une loi interdit aux influenceurs toute promotion d'actes, de comportements ou de produits allant à l'encontre de préceptes de santé publique. ■

(Source : Le Devoir, 24.07.2024)

La méditation, une pratique toujours controversée ■ International

■ Bien que la méditation soit souvent promue pour ses bienfaits sur une large palette de maux, ses bénéfices sont encore peu démontrés, alors que des effets délétères ont été clairement établis.

Depuis quelques années, la méditation est l'objet d'un engouement sans précédent,

auprès du grand public et dans le milieu de la recherche scientifique. Les études se

multiplient pour tenter d'évaluer les bénéfices de cette pratique, en apparence inoffensive, sur divers

>>>

>>>

troubles, allant des problèmes de concentration aux douleurs chroniques. Toutefois, il est difficile de dégager un consensus clair de ces recherches, tant les résultats sont disparates.

Une conclusion semble tout de même se dessiner : sur des maux comme l'anxiété, la dépression ou les problèmes de sommeil, les personnes suivant un programme de méditation voient leur état s'améliorer significativement par rapport à celles qui n'en suivent pas. Le problème ? Quand on compare les groupes « méditation » à des groupes témoins « actifs » - qui font donc une activité, autre que de la méditation - les bénéfices s'évaporent. Ainsi, il semblerait bien que ce soit le fait de faire « quelque chose », et non pas spécifiquement de la méditation, qui améliore l'état des participants.

Si les bénéfices de cette pratique restent à démontrer, ses risques, eux, sont désormais bien établis. De fait, une étude parue en juillet dernier suggère que la méditation peut provoquer des états de conscience altérés, comme la dissociation : les participants formés à la méditation avaient deux fois plus de risques d'expérimenter ces états par rapport au groupe contrôle. Si certaines personnes peuvent trouver ces états agréables, ils peuvent s'avérer extrêmement déplaisants pour d'autres.

De plus, les pratiques méditatives peuvent entraîner d'autres effets indésirables. Selon une analyse de plus de 40 ans de recherche publiée en 2020, les plus fréquents seraient l'anxiété et la dépression, les symptômes psychotiques ou délirants, la dissociation ou la dépersonnalisation, et la

peur ou la terreur. Ces effets peuvent apparaître chez des personnes n'ayant jamais eu de problèmes de santé mentale. De plus, ils peuvent survenir chez des individus n'ayant été que modérément exposés à la méditation, et persister sur le long terme.

La méditation étant souvent perçue comme une pratique particulièrement inoffensive, il est donc primordial d'informer les personnes désireuses d'expérimenter cette PSNC des connaissances actuelles sur ses bénéfices et ses risques. ■

(Sources : [NeurosciencesNews](#), 17.07.2024, [L'Actualité](#), 17.07.2024, [Atlantico](#), 23.07.2024)

Homéopathie : une étude pointée pour fraude ■ International

■ Les données d'une publication prouvant l'efficacité de l'homéopathie, très médiatisée lors de sa parution, avaient été manipulées.

Cette étude, parue en 2020 dans une revue réputée, semblait pourtant suivre une méthodologie particulièrement rigoureuse, puisqu'il s'agissait d'une recherche randomisée et en double aveugle : les participants étaient donc répartis aléatoirement entre plusieurs groupes (l'un recevant le traitement testé, l'autre un placebo, et le dernier rien) et ni les participants, ni les évaluateurs

ne savaient à quel groupe était assigné chaque participant. Les résultats de cette étude indiquaient que la qualité de vie des patients atteints de cancer s'améliorait de manière significative avec l'homéopathie par rapport au placebo. Les participants semblaient également vivre significativement plus longtemps dans le groupe homéopathie que dans les autres groupes.

Deux chercheurs ont toutefois mené une analyse approfondie de l'étude et ont découvert plusieurs incohérences importantes, qui ont mené à des plaintes auprès de la revue scientifique et de l'université des auteurs de l'étude, la faculté de médecine de Vienne, pour suspicion d'inconduite scientifique. L'affaire a été transmise à l'Agence autrichienne pour l'intégrité scientifique, qui

>>>

>>>

vient de publier les résultats de son évaluation. Cette commission a notamment attesté de falsification, de fabrication et de manipulation de données. La revue responsable de la publication a été

invitée à enlever la publication sur la base des conclusions de l'enquête. Toutefois, l'étude n'a pour le moment pas été retirée : elle peut donc encore aujourd'hui induire en erreur des patients et

soignants sur l'efficacité de l'homéopathie. ■

(Source : L'Express, 30.06.2024)

Attention aux fausses informations en lien avec la variole du singe ■ International

■ Alors que le monkeypox vient d'être classé comme une « urgence de santé publique de portée internationale » par l'OMS, les discours complotistes explosent sur les réseaux sociaux.

Plusieurs comptes complotistes affirment ainsi que la variole du singe n'est qu'une nouvelle épidémie orchestrée par les élites pour contrôler les peuples. Des internautes prétendent également que la variole du singe aurait été transmise par certains vaccins contre le Covid. Cette fausse information n'est pas récente : une affirmation similaire avait déjà été propagée sur les réseaux sociaux en 2022, quand l'OMS avait émis une première alerte sur le monkeypox.

Certains comptes affirment également que le nombre de cas de monkeypox est infime

comparé à ceux de 2022. Cela est vrai si l'on considère les données mondiales, mais pas en se focalisant sur le continent africain, où la maladie se propage extrêmement rapidement depuis quelques semaines. Et si le nombre de contaminations en Afrique reste plus faible que celui enregistré en Europe il y a deux ans, l'alerte de l'OMS fait tout de même sens : en effet, le nombre de cas de monkeypox est actuellement sous-estimé. Selon l'organisation, seul un quart des cas signalés comme suspects ont pu être testés en 2024, en raison d'un accès limité au dépistage dans les zones rurales.

Ainsi, depuis quelques jours, des figures françaises du complotisme se font les porte-paroles de théories hasardeuses en tout genre. En tête, Florian Philippot, chef du micro parti « Les Patriotes », qui, en 5 jours, a publié 3 vidéos sur le monkeypox via son compte Youtube. Il appuie notamment ses hypothèses sur les propos du Professeur Raoult, malgré le passif de ce dernier : ses déclarations lors de l'émergence du Covid-19 ont depuis été largement réfutées. ■

(Sources : TF1 Infos, 15.08.2024, L'Union, 21.08.2024, La Dépêche, 22.08.2024)

Que penser des cures détox ? ■ International

■ Malgré le succès des remèdes de désintoxication, leur bénéfice reste à démontrer – alors qu'ils entretiennent de nombreux mythes délétères.

Le concept de la détoxification perdure depuis des millénaires. Selon le docteur Labos, cardiologue et épidémiologiste,

« nous pratiquons une forme de détoxification depuis l'Antiquité ». C'est lors du développement de la théorie des germes, au cours

du 19^e siècle, que cette croyance répandue a finalement pu être réfutée.

Mais comment expliquer, alors, le

>>>

>>>

succès persistant de ce mythe ? La réponse se situe probablement dans les arguments mobilisés par les promoteurs de la détox, qui semblent répondre à une certaine logique : il peut sembler tout à fait sensé, voire nécessaire, d'aider notre corps à éliminer les toxines accumulées, en particulier dans un contexte de multiplication des scandales liés à divers polluants présents dans notre environnement, comme les PFAS (ou polluants éternels) ou les perturbateurs endocriniens. S'ajoute le rejet ressenti par certaines personnes vis-à-vis des institutions médicales, qui peut les rendre plus perméables à des informations de santé alternatives.

Ainsi, il y a presque 10 ans déjà, le chercheur Edzard Ernst s'insurgeait dans le *Guardian* contre les produits de détox, qu'il présentait comme une « exploitation criminelle des crédules ». Selon cet ancien médecin, les cures détox promettent « un remède simple qui nous libère de nos péchés ». « Lorsque la plupart d'entre nous prononçons le mot « détox », c'est généralement lorsque nous avons les yeux embrumés et que nous sortons en titubant du mauvais côté d'un week-end chargé », ajoute l'expert des PSNC. Des propos confirmés par les indicateurs des moteurs de recherche, qui montrent que les recherches pour « détox » augmentent régulièrement en janvier, après les fêtes.

De fait, aujourd'hui encore, la détoxification représente un marché colossal : selon des recherches récentes, le marché mondial des produits de bien-être détox, de 49 milliards de dollars en 2019, atteindra 80,4 milliards de dollars d'ici 2030. Et rien qu'en 2018, les habitants des Etats-Unis auraient dépensé plus de 62 millions de dollars en thérapie détox.

Sans surprise, le mythe de la désintoxication fait donc le bonheur des praticiens peu scrupuleux. La nouvelle pratique en vogue, la plasmaphérèse, est ainsi proposée par des cliniques privées costaricaines à de riches touristes en quête d'optimisation de leur santé. Cette thérapie consiste à prélever le plasma du patient et à le remplacer par du plasma synthétique. La plasmaphérèse est mobilisée par la médecine dans le cadre de certaines pathologies afin d'éliminer les contaminants présents dans le sang de personnes atteintes de maladies auto-immunes, souffrant de défaillance d'organes, ou ayant récemment subi une transplantation d'organes.

Toutefois, cette pratique n'apporte aucun bénéfice aux personnes en bonne santé. Et plus particulièrement, la plasmaphérèse ne permet pas d'améliorer les processus de détoxification du corps. D'autant que ce dernier est

particulièrement performant dans cette tâche, un large éventail d'organes étant mobilisés dans ce but : reins, foie, peau, poumons...

Cette technique a pourtant été plébiscitée par certaines figures sportives, comme l'ancienne pilote de course professionnelle Danica Patrick. En avril 2023, elle décrivait sur son compte Instagram le traitement suivi – pour un coût d'environ 10 000 dollars – afin de nettoyer « une grande majorité du sang » en « se débarrassant des métaux et des moisissures ». Sa publication est accompagnée d'une photo d'un sac contenant un liquide marron foncé, qu'elle explique être son ancien plasma. Des propos qui perpétuent le mythe selon lequel des toxines s'accumulent dans notre corps sous la forme de saletés éliminables – alors que la couleur du plasma de Patrick est celle d'un plasma sain, et donc tout à fait normale. Les réseaux sociaux constituent ainsi un terrain fertile pour les contenus détox. Sur TikTok, on retrouve par exemple plus de 132 millions de publications sous le hashtag #detox.

En réalité, de multiples méthodes sont mobilisées dans un but de détox : cures, jeûnes à base de jus, compléments alimentaires, séances de sauna... Si certaines de ces pratiques peuvent participer au bien-être d'une personne, elles ne permettent pas d'éliminer les toxines de

>>>

>>>

son corps. Et ont parfois même un effet inverse, en dégradant les systèmes de détoxification du corps ; les compléments alimentaires seraient ainsi responsables de 20% des lésions hépatiques toxiques aux États-Unis.

Dans ce cas, que pouvons-nous faire pour aider notre corps à se détoxifier de façon plus efficace ? Pas grand-chose, selon la science. En réalité, pour qui souhaiterait optimiser sa détox, la pratique la plus bénéfique serait probablement d'adopter des pratiques d'hygiène de vie qui favorisent le bon fonctionnement de nos organes : bonne qualité de sommeil, exercice physique régulier, adoption d'un régime alimentaire équilibré...

Une maigre perspective face à la problématique croissante des polluants environnementaux. Peu de solutions satisfaisantes ont pour le moment été apportées, si ce n'est d'éviter de consommer des produits contaminés, et ce, alors que la plupart des sphères de notre quotidien semblent être affectées. Mais si certaines personnes se tournent vers les produits détox, en ligne ou en pharmacie, il s'agit pourtant d'une fausse solution pour le docteur Labos. Le médecin insiste sur la nécessité de contrer la pollution environnementale plutôt que de faire porter le fardeau de la détox aux individus – d'autant que ces pratiques individuelles sont mobilisées en vain, puisque les produits en vente n'ont pas

de réelle efficacité. Le docteur Labos penche plutôt pour une prévention « à la source », qui viserait à réorienter les ressources mobilisées dans les cures détox vers des demandes collectives de réduction des dommages. Selon ce médecin, il est également primordial de favoriser l'accès à des soins médicaux de qualité, afin que les soignants puissent apporter des réponses fiables aux questions des patients, et d'améliorer l'éducation scientifique, pour aider les individus à comprendre pourquoi les promesses des produits de détox sont vaines. ■

(Source : Mother Jones, 03.08.2024)

Sous l'effet de l'ayahuasca, un homme assassine une femme ■ Pérou

■ Un homme ukrainien est accusé d'avoir, sous l'effet de substances hallucinogènes, assassiné et découpé en morceaux une femme russe.

Un homme ukrainien est accusé d'avoir, sous l'effet de substances hallucinogènes, assassiné et découpé en morceaux une femme russe.

L'accusé et la victime s'étaient rencontrés dans un centre de thérapie « pour le corps et

l'esprit » de Yurimaguas, en Amazonie péruvienne. Sous l'effet de champignons hallucinogènes et d'ayahuasca (un breuvage traditionnel contenant un puissant psychotrope naturel), il aurait cru son amie possédée par les forces du mal et l'aurait tuée

pour sauver son âme, avant de sectionner son corps.

L'homme a admis avoir tué la victime et a été placé en détention provisoire début août pour neuf mois, le temps de l'enquête. ■

(Source : 20 minutes, 13.08.2024)

Il fabriquait des armes à feu avec des imprimantes 3D ■ Canada

■ Pascal Tribout, décrit comme une « bombe à retardement » par la Couronne, devra répondre d'accusations de fabrication d'armes à feu et divulgation de propos haineux. Cet homme de 37 ans, résidant à Saint-Joseph-du-Lac, a été arrêté après une enquête approfondie qui a débuté en novembre 2023, à la suite d'une dénonciation du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).

Pascal Tribout, influencé par des théories du complot, citait Hitler et exprimait ouvertement sa haine envers les Juifs, qu'il accusait de créer la pandémie de Covid-19. Sur un forum antisémite, il prônait des exécutions violentes et exprimait des intentions meurtrières.

Lors d'une perquisition menée en juin 2024 par une cinquantaine d'agents, les forces de l'ordre ont découvert, dans son condominium, un véritable atelier clandestin, équipé de treize imprimantes 3D, utilisées pour la fabrication d'armes à feu. Des dizaines de carcasses d'armes semi-automatiques en cours de production, des livres de propagande nazie, et divers objets imprimés en 3D comme des poings américains et des dagues, ont également été saisis. Malgré

la découverte que certaines armes n'étaient pas encore fonctionnelles, le procureur de la Couronne a comparé l'état de ces armes à celui d'une bombe incomplète, soulignant la dangerosité potentielle de Tribout.

L'enquête a aussi révélé que le trentenaire consommait quotidiennement des amphétamines et qu'il avait menti à propos de la mort de sa prétendue conjointe, qui était en réalité bien vivante et ne l'avait jamais considéré comme un partenaire amoureux. Bien que Tribout bénéficie encore de la présomption d'innocence, son profil psychologique, qualifié de « belliqueux, antigouvernemental et antisémite », et ses activités suspectes ont conduit à son maintien en détention jusqu'à la fin du processus judiciaire.

Il est le premier Canadien à être accusé en vertu des nouvelles dispositions de l'ancien projet de loi C-21 faisant force de loi depuis décembre 2023, qui criminalisent la possession et la distribution de données permettant la fabrication d'armes à feu par imprimante 3D. La juge Nancy McKenna a rejeté sa demande de libération sous condition, arguant que sa participation à une « thérapie de dépoliarisation » serait insuffisante pour atténuer les risques qu'il représente. Le dossier de Tribout reviendra en cour le mois prochain, alors que le gouvernement continue de durcir les lois contre les « armes fantômes ». ■

(Source : La Presse, 14.08.2024)

Explosion des théories complotistes après la tentative d'assassinat de Trump ■ International

■ Samedi 13 juillet, la tentative d'assassinat contre Donald Trump a immédiatement engendré une prolifération de théories complotistes sur les réseaux sociaux, émanant aussi bien du camp républicain que démocrate. Tristan Mendès France, enseignant et spécialiste des phénomènes complotistes, a publié un graphique montrant l'explosion instantanée de ces discours via l'analyse de mots-clés.

>>>

Selon Tristan Mendès France, cette réaction rapide n'est pas surprenante. Chaque événement choquant déclenche une flambée de théories complotistes proportionnelle à la couverture médiatique et à l'émotion suscitée. L'attentat en direct contre une figure telle que Trump a inévitablement provoqué une réponse immédiate aux États-Unis et à l'international, marquant ce qu'il appelle le « complotisme en temps réel ».

Les deux camps politiques ont alimenté des récits complotistes divergents. Les partisans de Trump évoquent le « Deep State », un terme vague pouvant désigner les démocrates, l'administration Biden, ou le FBI. De leur côté, certains démocrates ont insinué que Trump aurait orchestré l'attentat pour renforcer sa base électorale.

Le comparant à d'autres événements comme le Covid-19, la guerre en Ukraine, et l'attaque

du Hamas, Mendès France note que cet attentat est unique par sa concentration temporelle et son déroulement en direct. La culture américaine, marquée par l'assassinat de Kennedy et les théories complotistes autour des présidents, a favorisé l'émergence rapide de nouvelles théories. Les réseaux sociaux, en particulier X, sous l'impulsion d'Elon Musk, a amplifié l'hystérie. Musk a lui-même alimenté ces théories par ses tweets, transformant sa plateforme en un incubateur de complots avec une régulation minimale.

Ces épisodes complotistes tendent à se cumuler et à renforcer l'idée d'un plan global orchestré par des élites. Ils influenceront probablement l'élection présidentielle américaine de novembre, à l'instar de l'attentat contre Jaïr Bolsonaro en 2018, qui avait galvanisé ses soutiens et contribué à son élection.

Puisqu'il a survécu à une tentative

d'assassinat, Donald Trump est présenté comme un « miraculé » par des évangéliques américains, qui y voient « un signe du Christ ». Les plus conservateurs martèlent qu'il « est élu par Dieu ». Blandine Chelini-Pont, spécialiste de l'histoire du christianisme américain en est persuadé : « le candidat à la Maison-Blanche pouvait déjà s'appuyer sur une partie de cet électorat qui lui est fidèle depuis ses prises de position contre le droit à l'avortement. Il y aura un avant et un après le drame de Pennsylvanie. Maintenant qu'il a survécu, la croyance selon laquelle il est l'élu va se répandre dans les cercles plus larges du monde évangélique ». ■

(Sources : Télérama & La Croix, 15.07.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Théories du complot, comprendre pour se prémunir* : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/internet-et-theories-du-complot/les-theories-du-complot-comprendre-pour-se-premunnir/>

Accusé de complotisme, *France Soir* perd son statut de service de presse en ligne ■ France

■ Après des mois de procédures, le site controversé *francesoir.fr* a perdu son statut de service de presse en ligne. Ainsi en a décidé le tribunal administratif de Paris. Le site, qui utilise la marque du défunt quotidien *France-Soir*, peut continuer d'exister, mais n'aura plus d'aides publiques ni d'avantages fiscaux.

Le média avait trouvé une nouvelle notoriété avec la pandémie de Covid-19, mais s'est vu reprocher de diffuser de fausses informations et de relayer

des thèses complotistes. En décembre 2022, la commission mixte paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) avait refusé de renouveler la qualité de

service de presse en ligne pour *francesoir.fr*, édité par la société Shopper Union France.

Ce statut donne droit à certains avantages fiscaux et aux aides

>>>

>>>

potentielles du Fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP). La CPPAP, s'appuyant sur un avis du ministère de la Santé, avait estimé que les contenus du site pouvaient constituer un danger pour la santé publique.

En mars, le Conseil d'Etat avait enjoint à la CPPAP de se

prononcer à nouveau sur la demande de renouvellement de l'agrément de *francesoir.fr*. Chose faite le 17 juillet, avec un nouveau refus, expliquant que le site mettait en avant « des conduites thérapeutiques et préventives qui sont susceptibles de détourner des malades de thérapies conformes à l'état actuel des

connaissances scientifiques ». Le site s'était alors pourvu en référé au nom de « la liberté de la presse et la liberté d'expression ». Mais dans une décision du 16 août, le tribunal administratif de Paris ne lui a pas donné raison. ■

(Sources : Libération et AFP, 21.08.2024 ; France Info, 24.08.2024)

A écouter

Réveillez-vous, Conspiracy Watch

■ Dans le sixième épisode de cette série qui donne la parole à celles et ceux qui subissent le complotisme au quotidien, Carole, la soixantaine, se confie sur sa relation avec son frère. Enfants de viticulteurs, ils ont grandi à la campagne. Depuis l'adolescence, son frère est adepte de pratiques et croyances alternatives. Ces dernières se sont renforcées avec la découverte des vidéos du naturopathe Éric Fiorile puis avec la pandémie de Covid. Il est alors parti vivre à Madagascar pour fuir la France ... ■

Podcast : <https://www.conspiracywatch.info/ep-6-il-pourrait-etre-dangereux-reveillez-vous.html>

Complorama, France Info, Les Jeux olympiques du complotisme

■ Les Jeux de Paris 2024 font l'objet de nombreuses théories complotistes. Mais ceci n'est pas nouveau. L'olympisme semble inspirer la sphère conspirationniste depuis au moins les années 70. C'est ce que décryptent, dans ce nouvel épisode, Tristan Mendès France, Rudy Reichstadt et Pauline Pennanec'h. ■

Podcast (26 minutes) : <https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/complorama/podcast-les-jeux-olympiques-du-complotisme-8352365>

(Source : Radio France, 28.06.2024)

Réseaux sociaux

Une influenceuse condamnée pour trafic d'être humain ■ États-Unis

■ On parle désormais d'elle comme d'un gourou. Kat Torres, ancienne mannequin brésilienne et influenceuse sur les réseaux sociaux, a été condamnée à huit ans de prison pour trafic d'être humain. Ses victimes devaient travailler gratuitement et se livrer à des prestations sexuelles tarifées à son profit.

Profitant de son image de « self-made woman », Kat Torres attirait ses victimes avec des promesses de réussite et de bien-être. Mais une fois sous son aile, ces femmes étaient contraintes de travailler gratuitement et de se prostituer.

Tout a commencé en 2019, quand Ana, une victime de violences conjugales, accepte de devenir assistante de Torres à New York. Elle se réfugie chez elle. L'appartement de l'influenceuse est loin de l'image glamour qu'elle diffuse sur les réseaux sociaux. Elle découvre « du désordre et de la saleté ». Et surtout, elle n'est pas rémunérée. Elle doit dormir sur un canapé souillé. Comprenant qu'elle est exploitée, Ana s'enfuit au bout de trois mois.

Fin du calvaire pour elle. Mais pas pour d'autres femmes. En 2022, Kat Torres, mariée et installée au Texas, forme un « clan de sorcières ». Elle recrute trois femmes pour vivre avec elle. Elle fait venir Desirré et Leticia du Brésil en leur payant leur billet d'avion. La troisième, sans abri, est recrutée dans la rue. Les femmes n'ont pas le droit de parler entre elles. Elles doivent demander la permission pour aller aux toilettes. Contraintes à la prostitution et au strip-tease, elles doivent remettre tous leurs gains à Kat Torres, qui les menace de « malédictions et de représailles ». Portées disparues dans leur pays, les deux premières victimes sont recherchées par le FBI.

L'affaire éclate grâce à Ana, qui contacte les autorités. Les victimes sont retrouvées en novembre 2022. Les signes de maltraitance et de dépendance sont évidents, confirmant l'emprise de Kat Torres. Un mois plus tard, elles sont autorisées à regagner le Brésil. Kat Torres, elle, fait face à une vingtaine d'accusations similaires. La plupart des victimes font aujourd'hui l'objet d'un suivi psychiatrique. ■

(Source : Libération, 15.07.2024)

A lire sur le site de l'Unadfi : *Emprise sectaire et réseaux sociaux* <https://www.unadfi.org/boutique/bulles/emprise-sectaire-et-reseaux-sociaux/>

Dons

Abonnements



JE M'ABONNE À LA REVUE BULLES DE L'UNADFI

	FRANCE	ÉTRANGER
Abonnement de 1 an / 4 numéros	27 €uros	32 €uros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros	50 €uros	52 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

JE SOUTIENS L'UNADFI ET JE FAIS UN DON :

10 € 20 € 40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

À la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, délivre un reçu fiscal (articles 200 et 238 bis du Code général des impôts).

PARTICULIERS - Votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

ENTREPRISES - Votre don permet une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaire.

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Date et signature :

Ci-joint le versement de la somme de : €

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI (voir l'adresse au dos de la revue).

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.